

**Délibération n°230024**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Bruno VICTORIA (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Sophie GRIMAUD ESCORISA, Pascale KHAMNOUTHAY,

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 20/06/2023      Date d’Affichage : le 20/06/2023  
Date de mise en ligne de la délibération : le 28/06/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 17
Votants : 17	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**  
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2023,

**Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

**- APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 26 juin 2023*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,  
Agnès BRU**



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 3 avril 2023, 18h30

---

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

**Absents** : Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Bruno VICTORIA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

### 1. **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Délibération n°230012 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

*Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques.  
En l'absence de remarque, il procède au vote.*

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance 13 février 2023.

#### **DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions sur les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.*

**Madame Audrey FOULQUIER** : *La réparation du cumulus du Quartz, c'était déjà existant ou cela a été mis en place avec les travaux du Quartz ?*

**Madame Aurelle JEGO** : *C'était déjà existant, il n'avait pas été changé.*

**Monsieur le Maire** : *Pas d'autre question ?*

**Madame Audrey FOULQUIER** : *Si une deuxième. Sur la reprise de la plomberie de la crèche, quand les problèmes initiaux de fuite ont-ils été détectés ?*

**Monsieur le Maire** : *C'est compliqué puisqu'il y a eu plusieurs types de fuites concernant la crèche. Il y a eu des fuites sur le toit, des infiltrations. Là, lorsqu'on a commencé à refaire une partie juste derrière la cuisine, en démontant, on a découvert une fuite plus large. Les professionnels n'ont pas trouvé l'origine de la fuite. En fait, il y a plusieurs micros fuites un peu partout dans le bâtiment. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de transférer la crèche pendant plusieurs mois, pour pouvoir faire tout tomber et tout reprendre. Les fuites représentaient presque une centaine de litres d'eau quotidiennement déversés un peu partout dans les murs, mais pas de fuite franche et nette à un endroit donné. Pour trouver comment réparer, les professionnels ont fait différentes tentatives en séparant des parties du réseau ; mais il y avait des fuites à peu près sur tous les réseaux. Il semblerait que ce soit plutôt lié à la qualité du cuivre employé au moment de la construction. L'action qui va être faite est de faire un autre réseau complètement indépendant du précédent, et de fermer définitivement ce réseau défectueux.*

**Madame Audrey FOULQUIER** : *Et la décennale ?*

**Monsieur le Maire** : *C'était 2007 l'ouverture, donc là c'est pris en charge par l'assurance, une partie.*

**Madame Audrey FOULQUIER** : *L'assurance de la commune ?*

**Monsieur le Maire** : *De la commune, voilà.*

**Madame Céline TAFELSKI** : *Et précédemment avec la décennale, puisqu'il y a eu plusieurs problèmes ?*

**Madame Aurelle JEGO** : *Tout a été pris en charge par la décennale.*

**Madame Céline TAFELSKI** : *Et là, cela n'a jamais été des travaux pris en charge par une décennale ?*

**Monsieur le Maire** : Non.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Le problème d'eau ne venait pas du réseau. Tous les réseaux avaient été testés à l'époque, et il n'y avait pas de fuite.

**Madame Audrey FOULQUIER** : C'est arrivé d'un coup ?

**Monsieur le Maire** : En fait, cette fuite n'est peut-être pas arrivée d'un seul coup, mais c'est lors des travaux de démontage pour trouver l'origine des traces visibles à l'extérieur, que les artisans ont souligné que la fuite était peut-être plus grave que prévue. On leur a donc demandé de démonter plus, et ils ont trouvé de l'eau infiltrée un peu partout dans la dalle. A partir de là a commencé la course à la fuite et les plombiers sont venus plusieurs jours d'affilée pour chercher.

**Madame Aurelle JEGO** : Une entreprise spécialisée aussi. Enfin, on a fait intervenir plusieurs personnes pour être sûr de trouver.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Et on n'avait jamais constaté auparavant des consommations d'eau exorbitantes ?

**Madame Aurelle JEGO** : Déjà, ce n'est pas la mairie qui paye, c'est le gestionnaire, et il n'avait rien remarqué particulièrement.

**Monsieur le Maire** : Il devait y avoir une légère dérive de la consommation sans que cela puisse être significatif d'une fuite. Pas d'autres questions ?

## 2. PERSONNEL

**Délibération n°230013 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE** (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 I 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

**Monsieur le Maire** : Une délibération qui concerne le personnel qui, comme chaque année, a trait aux besoins liés à l'été et à la gestion des espaces verts, pour la période entre le 22 mai et le 30 septembre. Est-ce que cette délibération pose des questions ? Alexis, rien de différent des autres années ?

**Monsieur Alexis BRU** : Comme chaque année, nous avons besoin de quelqu'un pendant les congés d'été. A cela se rajoute la demande d'un agent de passer à 80% suite à la naissance d'un enfant.

**Monsieur le Maire** : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal décide du recrutement d'un agent contractuel, aux services techniques, dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux espaces verts, pour une période de 4 mois et demi, soit entre le 22 mai 2023 et le 30 septembre 2023.

En cas de nécessité de service le contrat pourra être prolongé jusqu'au 21 novembre 2023.

## 3. CIMETIERE - EGLISE

**Délibération n°230014 : CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'ALBI POUR LA GESTION DU CIMETIERE ET DE L'EGLISE DE FONLABOUR**

Depuis 2012 et la dissolution du Syndicat de Fonlabour, la gestion du cimetière et de l'église, situés sur le territoire de la Ville d'Albi, est assurée par convention entre les deux communes. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2022. Il est donc proposé d'adopter une nouvelle convention, renouvelable par tacite reconduction annuelle sur une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2033.

La nouvelle convention prévoit la répartition de toutes les dépenses à hauteur de 50% pour chaque commune, selon les règles suivantes :

- Pour l'entretien du cimetière (dépenses de fonctionnement) : désherbage et entretien des allées assurés par la mairie du Séquestre, entretien et réparation des murs et clôtures assurés par la mairie d'Albi
- Pour l'entretien de l'église (dépenses de fonctionnement) : entretien courant, factures d'eau, assurance et maintenance pris en charge par la mairie du Séquestre

- Pour les grosses dépenses sur le cimetière ou sur l'église (dépenses d'investissement) : la mairie d'Albi assumera les travaux et émettra un titre de recettes équivalent à la moitié des dépenses hors taxes à l'encontre de la mairie du Séquestre.

Les deux communes conviennent de se réunir annuellement, au plus tard le 31 janvier pour valider le bilan comptable de l'année passée. Ce bilan comptable, certifié par les deux parties, indiquera le flux financier devant intervenir entre les deux communes pour arriver à la répartition 50/50 évoquée ci-dessus.

**Monsieur le Maire** : Alexis, deux mots sur l'évolution de la gestion de ce cimetière ?

**Monsieur Alexis BRU** : On a résigné pour 10 ans, avec un petit changement : nous nous occuperons seulement des demandes des séquestrois et Albi se chargera des demandes des albigeois. Et avec un nombre annuel identique pour chaque commune.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Pour que ça fasse 50/50, sinon on aurait le cimetière rempli par tous les gens d'Albi, et nous, on n'aurait plus de place. Cela reste équitable.

**Madame Audrey FOULQUIER** : et on a une prise en charge à 50/50 des frais...

**Madame Aurelle JEGO** : oui, c'est ça.

**Monsieur le Maire** : Il y a quand même une grosse différence, c'est que le prix pour les albigeois ne sera pas le même que pour les séquestrois.

**Madame Céline TAFELSKI** : Chaque commune du coup délibère sur le tarif ?

**Monsieur Alexis BRU** : Voilà.

**Monsieur Bruno VICTORIA** : C'est combien une concession ?

**Madame Aurelle JEGO** : Chez nous, c'est 700€. Et sur Albi ?

**Monsieur Alexis BRU** : Trois fois plus.

**Monsieur le Maire** : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal approuve le projet de convention de gestion de l'église et du cimetière de Fonlabour entre la ville d'Albi et la commune du Séquestre et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

#### 4. ENERGIE

**Délibération n°230015 : PROJET D'OMBRIÈRES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS : SELECTION DE LA SOCIETE « OMBRIERES D'OCCITANIE » POUR DEVELOPPER ET EXPLOITER CE PROJET**

La Commune projette de donner à bail emphytéotique, une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> à prendre sur le terrain cadastré section AO numéro 27, rue Jean Giono (terrains de tennis extérieurs) en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque.

La commune du Séquestre a publié un appel à manifestation d'intérêt concurrent suite à manifestation d'intérêt spontanée dans le journal Le Tarn Libre en date du 18 novembre 2022, puis a publié un avis de publicité sur son site internet du 1<sup>er</sup> février au 16 février 2023 dans le cadre d'une Manifestation d'Intérêt Spontanée de la part d'Ombrières d'Occitanie.

Le dépôt des offres a bénéficié d'une publicité de 15 jours. A la clôture du délai, M. le Maire a constaté que seule la société Ombrières d'Occitanie a satisfait à la publication.

A l'issue de la procédure, la société Ombrières d'Occitanie a été retenue pour construire et exploiter la centrale, ainsi que certains aménagements et équipements y afférents. Ombrière D'Occitanie sera donc bénéficiaire du futur bail emphytéotique, pour une durée de 30 ans et moyennant une soulte de 2 000 euros.

La conclusion du bail est conditionnée à la réalisation de conditions suspensives en faveur du preneur :

– l'obtention des autorisations d'urbanisme

– le coût de l'opération doit être pris en charge par Ombrières d'Occitanie, sauf options ou points particuliers souhaités par la collectivité qu'elle devra prendre en charge sauf accord avec ladite société.

**Monsieur le Maire** : Les deux délibérations suivantes ont trait à des projets de parcs photovoltaïques. La première concerne des ombrières, non pas des parkings mais des ombrières pour les terrains de tennis et de pétanque, pour couvrir ces deux installations. Le projet concerne trois terrains et un seul bâtiment. La société Ombrières d'Occitanie, qui est en partenariat avec le Conseil régional et l'Agence régionale de l'environnement climat (la

même société qui a fait les ombrières du parking) a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt. C'est d'ailleurs la seule qui ait répondu.

**Madame Aurelle JEGO** : Je ne crois pas qu'il y ait le terrain de pétanque. Il y a le terrain des Quilles de 8 en bas, mais pas le terrain de pétanque en haut.

**Monsieur le Maire** : Autant pour moi, c'est le terrain des Quilles qui est dans le prolongement des deux terrains de tennis, exactement.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Est-ce que l'activité des terrains de tennis va être impactée pendant les travaux ? Comme c'était le cas au Quartz.

**Monsieur le Maire** : Le temps des travaux sera moins long que celui du Quartz, mais effectivement l'activité du tennis va devoir s'arrêter pendant les travaux, c'est clair.

**Madame Aurelle JEGO** : Ils auront toujours le cours couvert.

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Monsieur Jean-Marc NADAL** : Ces deux associations, les Quilles et le tennis, je leur ai déjà dit qu'il y aurait des impacts mais qu'il fallait avancer dans le projet déjà, voir aussi le projet avec eux, les travaux avec eux. Donc ils sont au courant. Après, ils leur tardent aussi.

**Monsieur le Maire** : Oui, ils n'auront pas le même service.

**Monsieur le Maire** : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

#### >> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal valide le choix de la société OMBRIERES D'OCCITANIE pour développer, construire et exploiter les ombrières citées ici en introduction et autorise la Commune à donner à bail emphytéotique une surface d'environ 2500 m<sup>2</sup> à prendre sur le terrain cadastré section AO numéro 27 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance indicative de 499 KWc et donne pouvoir Monsieur le Maire pour signer le bail emphytéotique administratif à venir, ainsi que tout document y afférent.

### **Délibération n°230016 : PROJET D'EXTENSION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION ENERCOOP : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE**

La société ENERCOOP a installé, sur une parcelle appartenant à la commune du Séquestre mais située sur le territoire de Carlus, un parc solaire en autoconsommation collective mis en service le 14 mars 2022 (mise en service de l'opération d'autoconsommation collective : 1<sup>er</sup> mai 2022). L'énergie produite est vendue directement par la coopérative à des consommateurs situés à moins de 2 km de l'installation. La commune en bénéficie pour la plupart de ses bâtiments publics : école, cantine, centre de loisirs, mairie, complexe (le Quartz, les ateliers municipaux et le stade étant en dehors du périmètre des 2 km).

Cette centrale de 5 000 m<sup>2</sup> environ a une puissance d'environ 250 kwc et une production estimée de 325 MWh, soit la consommation d'environ 250 personnes (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

Face à la réussite de cette initiative et afin de permettre à davantage de particuliers de se connecter et de bénéficier ainsi d'une électricité produite localement, ENERCOOP a proposé à la commune une extension de la centrale, en continuité de l'existante, sur les parcelles B1030, B1035 et B1032, sur une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup> supplémentaire et pour une puissance estimée de 280 Kw.

Il est proposé de signer la promesse de bail qui prévoit une mise à disposition des terrains pour une durée de 30 ans renouvelable pour une durée supplémentaire de 10 ans maximum, et pour un loyer de 500 € par an.

**Monsieur le Maire** : Le deuxième projet concerne l'extension de la centrale photovoltaïque en autoconsommation Enercoop. On en a déjà une sur 5000 m<sup>2</sup>. Il y avait la possibilité de la doubler. Enercoop attendait de voir comment allait marcher l'autoconsommation collective. Cela a marché au-delà de leurs espérances, parce que toute la production qui sort de là-haut a été commercialisée sur des compteurs de la commune, de la commune au sens de la mairie mais également des particuliers et des entreprises de la commune. On attend d'arriver au mois de mai pour voir ce que cela donnera sur la première année, mais sur les six premiers mois, la moitié de notre consommation entre le mois de mai et le mois de novembre, des six compteurs communaux qui étaient connectés, a été livrée par cette centrale en autoconsommation collective. Là, l'objet était un appel à manifestation d'intérêt pour doubler la centrale, et refaire la même juste à côté, dans le prolongement de l'actuelle. Pour celle-là, le but est de l'ouvrir principalement en autoconsommation à destination des citoyens. Dans la première centrale, Enercoop voulait expérimenter le logiciel de répartition de l'énergie sur les différents compteurs, et donc ils ne souhaitaient pas qu'il y ait plus d'une vingtaine de compteurs consommateurs de la centrale. Là, ils ouvriraient à un plus grand nombre, ce qui permettrait aux gens de la commune de se connecter à cette centrale et à ce système

d'autoconsommation collectif. Pour la partie production, là où l'opérateur historique fournit 1 kilowatt heure à 0,11 ou 0,12 € - je parle de la partie production - la centrale en autoconsommation collective le fournit à un peu moins de 0,08 €. Donc c'est quand même intéressant pour les habitants.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Concernant la première partie, la première centrale, il y a 6 compteurs de la commune dessus ?

**Monsieur le Maire** : 6 compteurs de la mairie.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Oui de la mairie. Du coup, ça couvre quoi ? C'était trop rapide, je suis désolé.

**Monsieur le Maire** : Les installations concernent l'école, la mairie, la salle de sport, le CLAE, le réfectoire, le Quartz et le camp des nomades. Et en fait, sur la période de mai à novembre, la moitié de l'électricité que nous avons consommée sur l'ensemble de ces 6 compteurs a été produite par la centrale d'autoconsommation collective.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : D'accord. Il n'y avait pas de particuliers connectés.

**Monsieur le Maire** : Si, il y a des particuliers connectés. Pour en limiter le nombre, Enercoop a ouvert dans un premier temps aux gens de la commune qui sont déjà sociétaires d'Enercoop ; il y a des gens qui sont chez Enercoop en tant que client. Et ils voulaient un consommateur entreprise pour avoir un niveau de consommation différent, et l'entreprise en question c'est Intermarché, qui est dans le rayon d'un kilomètre (les compteurs distribués doivent se situer dans un rayon d'un kilomètre, un diamètre de deux km ; cela couvre à peu près toute la commune).

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Sur la délibération, je vois le loyer de 500€ par an. Il n'y avait pas déjà eu une soulte ?

**Monsieur le Maire** : La soulte, c'est pour les ombrières. Eux, ne fonctionnent pas avec un système de soulte mais avec un système de loyer annuel. Chaque opérateur a des process différents.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : D'accord. Et là, il était à combien avant ?

**Madame Aurelle JEGO** : Pareil.

**Monsieur le Maire** : C'est la même surface en fait.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Du coup, si un jour le prix de l'énergie flambe, on restera toujours à 500€ pour les 30 ans à venir de loyer ?

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : On ne peut pas revaloriser ce loyer ?

**Monsieur le Maire** : L'intérêt pour nous est qu'ils ne bougent pas le prix de l'électricité quand même. Leur prix à eux ne va pas flamber. Tout l'intérêt de l'autoconsommation collective c'est justement d'éviter ça. Quand le prix de l'énergie s'est mis à flamber, le leur n'a pas bougé. Ce à quoi ils s'engagent avec les clients qui prennent leur électricité chez eux, c'est qu'il y ait une stabilité du prix de production de l'énergie.

**Monsieur Michel CUPOLI** : C'est garanti par un contrat ?

**Monsieur le Maire** : Oui. L'avantage est qu'ils ne sont pas sur le marché Européen de l'ARENH, et donc ils ne sont pas du tout soumis aux variations, du prix du gaz par exemple. C'est en cela que c'est très intéressant. En revanche, si tout à coup il y avait un effondrement des prix de l'énergie, ils deviendraient plus chers.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Et on peut déterminer à peu près l'économie réalisée par la commune à la suite de cette autoconsommation ?

**Monsieur le Maire** : Sur l'année 2022, on a fait -10% sur cette partie-là. Mais ce n'est quand même pas significatif, d'abord parce que c'est 6 mois d'été ; les 6 mois qui suivent seront des mois d'hiver, donc ce ne seront pas les mêmes chiffres. On attend de passer une année complète pour voir ce que cela va donner. Et pour être complet, on va le voir au budget aujourd'hui, parmi les choses qu'on souhaite présenter, c'est d'avoir une centrale sur le toit de la mairie pour faire là un passage en autoconsommation individuelle, c'est-à-dire que l'idée est de passer à un coup zéro en termes de production d'énergie ; ce n'est pas uniquement la partie de la production, mais c'est également la distribution qui disparaît de la facture. Là, pour le coup, si on arrive à consommer 30% sur l'année en autoconsommation individuelle, cela diminue l'ensemble de la facture de 30% ; c'est beaucoup plus intéressant. Chaque fois qu'on peut le faire. D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve le projet de promesse de bail emphytéotique avec ENERCOOP en vue de la construction d'un parc solaire et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

## 5. BUDGET

### RESULTATS DU BUDGET 2022

**Monsieur le Maire** : On commence par la présentation du budget réalisé 2022. Ce n'est pas une délibération, ce sont juste des éléments chiffrés.

**Madame Aurelle JEGO** : Cela permet de comprendre les délibérations suivantes.

**Monsieur le Maire** : Pour mémoire, on a des budgets que l'on vote aux alentours de 1,6 million à 1,7 million pour cette année. Et ensuite, chaque année, on dépense et on encaisse moins que ce qui est prévu, même si on essaye de prévoir des dépenses toujours maximisées et des recettes toujours minimisées. Le résultat de l'exercice est de + 59 000 €, avec un résultat reporté de 231 000 €. Concernant les investissements, un résultat de - 149 000 €, principalement liés au fait que les subventions concernant le Quartz ont été touchées dans le courant de ce premier trimestre et non pas sur l'année 2022 ; ce qui fait qu'on a un résultat total de 318 000 € en fonctionnement, de 214 000 € en investissement, avec un reste à réaliser de 85 000 €, c'est-à-dire un résultat définitif en investissement de 129 000 €. Voilà en gros le résumé de l'année.

### **Délibération n°230017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR M. ROBERT, RECEVEUR**

**Monsieur le Maire** : Ce sont les chiffres qui nous sont adressés par le receveur général qui donne pour cette année :

- En recettes d'investissement : 754 000 €
- En dépenses d'investissement : 903 000 €

Ce qui fait un déficit de 149 138,72 €, que l'on retrouve comme vu en introduction.

Un total pour la section de fonctionnement de 1 490 455,88 €, et des dépenses pour 1 430 837,09 €.

Ce qui donne bien un excédent de 59 618,79 €.

Quand on reprend l'ensemble du total, on a un budget en investissement et en résultat de 214 961,35 € ; et en fonctionnement de 318 095,07 €.

Il y a juste une note en bas de cette page : on intègre les résultats au budget du SIVU Accueil Petite Enfance, qui a été dissout au 31 décembre 2021. Donc l'excédent cumulé de fonctionnement de 27 073,90 € et avec son déficit cumulé d'investissement de 3 124,44 €.

**Madame Aurelle JEGO** : C'est la ligne jaune sur le tableau.

**Monsieur le Maire** : Oui. Nous devons adopter le document du receveur, donc qui appelle à peu de commentaires. Est-ce qu'il y a des questions malgré tout ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Si le résultat est positif, ça veut dire que, entre guillemets, la commune est excédentaire. Les 214 000 € d'investissement et 318 000 € de fonctionnement, sont transférés sur des comptes après ?

**Madame Aurelle JEGO** : Sur le budget d'après.

**Monsieur le Maire** : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n°230018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès BRU pour le compte administratif et indique que pour les raisons administratives il ne prendra pas part au vote.

Madame Agnès BRU présente les chiffres du compte administratif.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisé 2022</b> (ne prend pas en compte les opérations d'ordre)	<b>1 430 837,09 €</b>	<b>1 490 455,88 €</b>	<b>903 365,45 €</b>	<b>754 226,73 €</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<b>59 618,79 €</b>		<b>-149 138,72 €</b>	
<i>Résultat de 2021 reporté</i>	<b>231 402,38 €</b>		<b>367 224,51 €</b>	
<b>Résultat du SIVU crèche à sa dissolution</b>	<b>27 073,90 €</b>		<b>-3 124,44 €</b>	
<b>Résultat total</b>	<b>318 095,07 €</b>		<b>214 961,35 €</b>	
<i>Restes à réaliser (dépenses ou recettes invest. prévues non payées)</i>			<b>85 698,00 €</b>	
<b>Résultat définitif</b>	<b>318 095,07 €</b>		<b>129 263,35 €</b>	

**Madame Agnès BRU** : On constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur, les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, le résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit portés à titre budgétaire aux différents comptes. Nous reconnaissons la sincérité des restes à réaliser. Et on arrête, si vous êtes d'accord, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?

>> **Votes pour : 17 sur 17 votants** (le Maire ne prend pas part au vote et détient un pouvoir)

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Délibération n°230019 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022**

**Monsieur le Maire** : On en vient à l'affectation du résultat, et d'une certaine façon, on répond à votre question Monsieur MAZZONI sur ce que deviennent les excédents de fonctionnement et d'investissement. Ce que l'on vous propose, c'est d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice, à savoir 59 618,79 €, et les résultats antérieurs de 258 476,28 €, soit un total de 318 095,07 €, à affecter donc au budget fonctionnement de l'exercice. Pour l'investissement, un excédent de financement de 214 961,35 €, moins un reste à réaliser de 85 698,00 €, c'est-à-dire un résultat de la section d'investissement de 129 260,35 €.

On propose de réaffecter les 318 095,07 € sur le budget de fonctionnement de l'année.

Des questions ? Pardon pour l'aspect très formel de ces délibérations. Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le Conseil Municipal décide que la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 (318 095,07 €) sera affecté en recettes de fonctionnement dans le Budget Primitif 2023.

### **ETAT DE LA DETTE**

**Monsieur le Maire** : Une information sur l'état de la dette, avec le cas particulier des années où il y a des investissements avec l'état de la dette qui est particulier, liée à ce qu'on appelle crédit TVA, où on prend une part de crédit qui a trait à la TVA d'une part et à la somme des subventions que l'on va toucher dans l'année ou les deux ans qui suivent l'investissement. Ce qui était le cas pour le Quartz. Et donc on voit que sur l'emprunt 2022, il y a une partie qui représente la moitié de l'ensemble de l'endettement de la commune et qui va être entièrement remboursée en 2024. Mais vous allez voir que l'on va intégrer une partie de remboursement dès 2023, justement parce qu'on a déjà commencé à toucher des subventions.

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	REFERENCE DU PRÊT	ANNEE DU	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	REBOURSEMENT	CAPITAL RESTANT DU	ANNUITE DE L'EXERCICE			DATE DE FIN
									INTERET	CAPITAL	ANNUITE	
CAF DU TARN	Extension centre de loisirs	201400253	2015	26 923 €	0%	10 ans	annuel	5 384,60 €	0,00 €	2 692,30 €	2 692,30 €	2024
CANMP	Crédit relais avance FCTVA Quartz	3372906	2022	345 000 €	2,80%	2 ans	trimestriel	345 000,00 €	10 914,77 €	0,00 €	10 914,77 €	2024
CANMP	Crèche	1746971	2021	65 496 €	1,25%	5 ans	trimestriel	52 721,57 €	598,55 €	12 934,69 €	13 533,24 €	2026
CANMP	Construction Cantine + penderies + la baute	1648725	2018	500 000 €	1,51%	15 ans	annuel	373 371,09 €	5 637,90 €	31 459,91 €	37 097,81 €	2033
CANMP	Trvx Quartz Citystade Pumptrack	3372887	2022	250 000 €	1,71%	15 ans	trimestriel	250 000,00 €	4 227,23 €	14 750,08 €	18 977,31 €	2037

## FISCALITE

### **Délibération n°230020 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023**

Le maire rappelle que depuis 2021, et suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière des communes intègre l'ancien taux départemental (« taux de référence »), et qu'en contrepartie l'Etat vient ponctionner la part des recettes supplémentaires qui correspondait à cette part départementale.

Pour cette année, il est proposé une nouvelle fois de ne pas augmenter les impôts dont le taux n'a pas été modifié depuis 2018.

CONSIDERANT qu'à compter de 2023, les communes et EPCI doivent de nouveau voter le taux de Taxe d'Habitation qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE, les locaux meublés sans caractères industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés en application de l'article 1408 du CGI.

**Monsieur le Maire :** La seconde page qui est liée, reprend les chiffres fournis par les services de l'Etat. Cette année, l'Etat a décidé d'augmenter les bases de 7,1%. Cela ne concerne pas tout le foncier bâti, cela concerne uniquement le foncier bâti des particuliers. Celui des entreprises n'est pas touché. Ce qui fait qu'il y a une différence entre les 7,1% d'augmentation des bases, et on ne retrouve pas 7,1% d'augmentation de la recette pour la commune. Au regard du niveau de l'inflation, nous trouvons que pour les habitants, c'est une belle pilule à avaler, et donc on propose de ne pas augmenter les impôts. On a fait un peu le tour de l'agglomération, et on voit bien qu'il y a beaucoup de collègues qui augmentent les impôts. Il est vrai qu'on a des frais de gestion courante qui augmentent par ailleurs. Mais par rapport à l'état des finances des habitants, on vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas augmenter les taux cette année. Je reprends les chiffres :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : rester à 44,89 %
- Sur les propriétés non bâties : à 70,58 %
- Et sur la taxe d'habitation, elle demeure pour les résidences secondaires : à 9,20%

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet des taux ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** L'augmentation de la base de l'Etat fait que, même si nous n'augmentons pas, les foyers vont quand même payer plus. Du coup, quel est l'effet par rapport au produit attendu sur la commune ? Parce qu'il y a forcément une augmentation du produit du coup par rapport aux autres années ?

**Monsieur le Maire :** On va le voir dans le détail des lignes, mais en gros, on va toucher de l'ordre de 40 000 € de plus environ. Autour de 7%, on aurait eu 20 000 € de plus.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Si on avait voulu ne pas augmenter l'enveloppe pour les foyers, aurait-on pu imaginer baisser le taux, ou c'est impossible ?

**Monsieur le Maire :** C'est-à-dire que 40 000 € ; la somme de l'énergie c'est combien ?

**Madame Aurelle JEGO :** C'est 95 000 €.

**Monsieur le Maire :** 95 000 €. Il n'y a pas que ça. Aujourd'hui, par rapport à la somme de nos charges par ailleurs, baisser les impôts, en dehors du fait que cela paraîtrait bizarre en pareille période d'inflation, pour toutes nos ressources, ça me paraîtrait une drôle d'idée.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Non mais, j'ai posé la question à savoir si c'était possible en fait.

**Monsieur le Maire :** Oui c'est possible ; on peut même supprimer les impôts ; on peut les ramener à zéro. On a l'entière liberté de modifier nos taux. Mais vous allez voir, lorsqu'on verra les ratios, cela pose une autre question dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'on est une commune qui touche très très peu de DGF parce qu'on a la particularité d'être une des communes où l'on paye le moins d'impôts. Si vous avez regardé la note financière que Madame JEGO a faite, on est une des communes qui touche vraiment très très peu de dotation de fonctionnement par habitant. C'est une question que l'on a eue à plusieurs reprises, de dire est-ce qu'on augmente les impôts pour toucher plus de l'Etat mais avec un délai de 2, 3 à 4 ans, le temps que les nouveaux quotas soient mis en place ; on ne parle pas d'augmenter les impôts de 2 ou 3%, mais 10, 15 ou 25%, c'est de ça dont il s'agit. Cela ne me paraît pas pertinent. On préfère gérer l'ensemble des dépenses de fonctionnement au plus près, plutôt que de faire une course à la dotation de l'Etat sur laquelle on n'arrivera pas à rattraper grand-chose, je le crains.

**Madame Audrey FOUQUIER :** Ce serait difficilement explicable auprès des habitants si on augmentait les impôts sachant qu'on a des années excédentaires.

**Monsieur le Maire :** Les années sont pratiquement toutes excédentaires ; si on n'économise pas par ailleurs ;

**Madame Aurelle JEGO :** C'est le bilan de l'année qu'il faut regarder ; c'est juste 59 000 € (sur un budget d'1.5 million).

**Madame Audrey FOUQUIER :** On est d'accord, comptablement, il faut que ça équilibre, on est d'accord ; mais, on est sur des recettes, comme on a dit tout à l'heure, on renvoie sur l'année d'après l'excédent au budget de l'année d'après. On pourrait avoir moins de recettes pour entrer sur le budget d'après.

**Monsieur le Maire :** On a très très peu d'excédents de fonctionnement. Aujourd'hui, c'est la première fois qu'on a un excédent aussi faible. Donc l'inconvénient est que cela nous permet de peu investir. Si vous voulez, on avait tout le temps des excédents qui étaient supérieurs à 100 000 €. Donc du fait de l'augmentation de l'inflation, qui a commencé en 2022, et des prix de l'énergie, ce qu'il faut, c'est pouvoir dégager des sommes les plus importantes possibles d'un budget de fonctionnement, parce que c'est ça qui permet d'investir. Et c'est pour ça que la plupart des collègues, à part la commune de Terssac qui a un résultat positif également, augmentent néanmoins pour pouvoir envisager de faire des investissements plus importants sur les deux années qui viennent. C'est une vraie question. La question se pose moins par rapport au résultat de l'exercice. L'objectif d'un budget de fonctionnement n'est pas d'arriver à zéro ; arriver à zéro, ça devient un problème, parce que vous ne mettez plus d'argent de côté pour investir.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** C'est mieux de ne pas augmenter dans tous les cas, tout à fait d'accord.

**Monsieur le Maire :** D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le taux des taxes d'imposition pour 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (« taux de référence ») : 44.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.58 %
- Taxe d'habitation : 9.20%

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

### **Délibération n°230021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

Michel CUPOLI et Aurélien MAZZONI, en tant que Présidents d'association, ne prennent pas part au vote.

Les associations suivantes n'ont pas demandé de subvention cette année : Vita Détente, Amitié Franco Polonaise, Le Séquestre Village, Garage solidaire (GAST)

**Monsieur le Maire :** Deux personnes ne pourront pas prendre part au vote. Jean-Marc, est-ce que tu as des remarques à faire, et Jean-Pierre, par rapport aux associations sportives d'une part et autres associations d'autre part ?

**Monsieur Jean-Marc NADAL :** Les sportives, c'est toujours sujet à critères. C'est le résultat de l'application des critères pour toutes les associations. A noter qu'il y en a une nouvelle qui rentre dans ce cadre-là, c'est l'Institut Wudang Paï. On a retrouvé à peu près les niveaux de subventions de 2019. On est un peu en dessous, mais on retrouve le rythme d'avant COVID.

**Monsieur Jean-Pierre DEMNI :** Pour les animations, on retrouve pratiquement toujours les mêmes associations d'une année sur l'autre. Et on est sur un niveau raisonnable d'environ 6 000 € pour celles-ci. C'est toujours pareil, c'est pour soutenir les manifestations et les diverses festivités que nous connaissons tous dans la commune.

**Monsieur le Maire :** Donc là, c'est une estimation de fonctionnement, il n'y a pas les subventions exceptionnelles, qui sont traitées à part dans les conseils.

**Monsieur Jean-Pierre DEMNI :** Et toujours pareil, n'apparaissent pas les subventions en nature. Je me répète chaque année, il y a quand même des locaux qui sont mis gracieusement à disposition des associations, et ça, ça fait partie des subventions en nature. Lorsqu'on fait les entretiens individuels avec les associations chaque année, on maintient bien ce principe-là. Ils ont des documents à remplir, tant pour le fonctionnement que pour la nature. On contrôle, on doit se mettre à l'abri. Et bien sûr, on discute pour chaque association en situation singulière.

**Monsieur Jean-Marc NADAL :** Toutes ne demandent pas une subvention en numéraire. Comme d'habitude, comme dit Jean-Pierre, on les reçoit chaque année pour une discussion entre mairie et association. On va toujours au plus proche du besoin. S'il y a besoin, on est là, s'il n'y a pas besoin, ce n'est pas obligatoire. Donc il y en a qui ne demandent pas ; par exemple VITA DETENTE ne demande pas. Côté non sportif, il y en a quelques-unes ; elles ne sont pas toutes présentes là.

**Monsieur le Maire :** Dans les choses que l'on demande de plus en plus dans les services de l'État, quand les associations demandent des subventions, c'est de chiffrer les apports en nature que fournissent les collectivités. Un jour, il faudra se coller à cette tâche, à savoir combien représente la mise à disposition des locaux, ou du moins

combien ça représente l'usage à l'heure. Cela permettrait aux associations d'aller chercher des subventions en montrant quel est le budget réel, c'est-à-dire en incluant ce que les locaux mis à disposition représentent comme recettes et dépenses de fonctionnement, étant donné que c'est un équilibre de quelque chose qu'elles n'ont pas à payer. C'est une tâche à réaliser.

**Madame Céline TAFELSKI** : Qu'est-ce que la "Communauté Professionnelle Territoriale de Santé" ?

**Madame Agnès BRU** : C'est nouveau, ça a été créé en 2021. Je suis présente à ce comité. C'est pour coordonner toutes les questions de santé sur le territoire. C'est à la demande de l'ARS. Et pour pouvoir y participer, ils nous ont demandé une adhésion. Cette association est opérationnelle.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Est-ce qu'on pourrait avoir pour l'année prochaine, si possible, le détail des tableaux ? Uniquement pour les associations sportives, puisque sur les non sportives on ne fonctionne pas comme ça. Est-ce que l'on pourrait avoir, juste pour information, le tableau détaillant les critères avec les points de chacune ? Si cela ne vous dérange pas ? Pour telle et telle association, combien il y a d'adhérents séquestrois, et ainsi de suite...

**Monsieur Jean-Marc NADAL** : Oui, ça c'est possible.

>> Votes pour : 17 sur 17 votants

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

Association bénéficiaire	Montant de la subvention
<u>Associations sportives</u>	
Basket Club Le Séquestre	920 €
Judo Club Le Séquestre	880 €
La Mygale Le Séquestre Football	1 840 €
La Mygale Volley Ball	1 040 €
Quilles de 8	720 €
Tennis Club	1 040 €
BCAS (Club de bowling)	600 €
Les Archers (Tir à l'arc)	480 €
Crazy Squash	600 €
Institut Wudang Paï	840 €
<u>Associations d'animation</u>	
Aînés Ruraux – Génération Mouvement	880 €
Anciens Combattants	250 €
Danses traditionnelles	250 €
Comité des Fêtes	3 400 €
Chorale OCCEA	500 €
Familles Rurales	540 €
<u>Autres associations</u>	
Coopérative scolaire	4 000 €
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	10 €
<u>Association faisant l'objet d'un conventionnement spécifique</u>	
Espace Jeunesse (gestion du centre de loisirs)	37 800 €
Espace Jeunesse pour Chantiers Jeunes	3 500 €

## **Délibération n°230022 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

**Monsieur le Maire** : On attaque maintenant les tableaux. On commence par le budget fonctionnement et les dépenses. Pour mémoire, on ne vote toujours que les têtes de chapitres, c'est-à-dire les lignes grises. Mais vous avez auparavant tous les articles, un par un.

### **BUDGET FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

#### **CHAPITRE 11 – Charges à caractère général : 573 500 €**

Le premier chapitre est le chapitre 11, c'est celui des charges à caractère général. C'est le deuxième plus gros budget après celui du personnel. Plutôt que de vous lire toutes les lignes puisqu'on ne vote que le total, est-ce qu'il y a des questions au fur et à mesure des lignes que vous voyez passer là ? Des précisions que vous voudriez sur des lignes en particulier ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Pour revenir sur la crèche, à quoi correspondent les 62 000 € de travaux / sinistre 2022 ? Chapitre 11 ligne 615221. C'est juste pour savoir ce qui s'est passé en 2022.

**Monsieur le Maire** : C'est sur 2023.

**Madame Aurelle JEGO** : Oui, c'est sur 2023.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Il est indiqué 2022.

**Madame Aurelle JEGO** : En fait, fin août, elles se sont rendues compte qu'il y avait une fuite au niveau des robinets des petits. On a fait intervenir une société. On a condamné la fuite. Mais il fallait changer la cloison et les sols. La crèche est tout le temps ouverte, sauf à Noël (mais là, personne ne travaille) et en février. C'est pour ça que les travaux ont été prévus en février. Et c'est à l'occasion de ces travaux-là qu'ils se sont rendus compte qu'il y avait en fait une fuite plus importante, qui concerne d'autres cloisons et les sols de manière générale.

**Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD** : Mais l'été dernier on a déjà changé les sols, non ?

**Monsieur le Maire** : Non, c'est l'année encore avant. On aurait commencé par les cloisons il y a deux ans, on se serait peut-être rendu compte à ce moment-là du type de fuite.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : On a commencé où l'expert et où l'architecte l'ont dit.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Par rapport aux 24 000 € de plus qu'on met sur le budget 2023, sur le poste eau et assainissement ; une question : vous arrosez avec l'eau de ville ?

**Madame Aurelle JEGO** : Sauf les stades.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Tous les espaces verts sont arrosés avec l'eau de ville ?

**Monsieur le Maire** : Oui, pratiquement tous, depuis le début, à part les stades.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Il y a bien une station de pompage pour arroser les espaces verts, non ?

**Monsieur le Maire** : On s'est « amusés » à creuser des puits, deux fois, mais ça n'a rien donné...

**Madame Audrey FOULQUIER** : On est bien d'accord que sur certaines parties ils arrosent avec la cuve à eau ?

**Monsieur le Maire** : Quand il n'y a pas d'arrosage disponible sur place.

**Madame Aurelle JEGO** : Lorsqu'il n'y a pas d'arrosage intégré. C'est en général sur les plantations de l'année, pendant trois ans.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Arroser avec de l'eau et payer un assainissement...

**Madame Aurelle JEGO** : On ne paie pas l'assainissement sur les espaces verts.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Mais si on prend l'eau de ville ?

**Madame Aurelle JEGO** : Il y a des compteurs exprès, des compteurs « espaces verts ».

**Madame Audrey FOULQUIER** : C'est dommage de prendre de l'eau potable quand même.

**Monsieur le Maire** : C'est clair.

**Monsieur le Maire** : Dans ce chapitre-là, où vous avez l'augmentation, alors déjà sur la partie énergie, parce qu'il y a le gaz également là-dedans. Rien que pour cette année, on s'attend à 45 000€ de plus d'énergie.

**Madame Aurelle JEGO** : La moyenne des huit dernières années, c'était 56 000. Donc on a pris 80 000 €.

**Monsieur le Maire** : Si j'en viens au total du chapitre 11, sauf s'il y a des questions, on passe d'un budget de 443 000 € voté l'an dernier à 573 000 € ; c'est-à-dire 130 000 € de plus qui correspondent aux 40 000 € de plus liés à l'énergie, 10 000 € de plus de repas de cantine (c'est une estimation), et ensuite les 62 000 € de réparation du sinistre de la crèche.

## **CHAPITRE 12 – Charges de personnel : 755 000 €**

**Monsieur le Maire :** Le chapitre suivant du personnel : c'est un budget qui bouge peu, qui passe de 744 000 € budgétés l'an dernier à 755 000 € cette année. En gros, une augmentation générale des salaires de 3%, mais qui retranche également la part des salaires que nous avons versés aux agents recenseurs en 2022. Ce qui fait qu'on a une masse salariale qui passerait de 744 000 à 755 000 €.

## **CHAPITRE 14 – Atténuation des produits : 2 500 €**

**Monsieur le Maire :** L'atténuation des produits, donc ce sont des opérations de régulation, il n'y a pas grand-chose. Aurelle, vous voulez ajouter quelque chose ?

**Madame Aurelle JEGO :** Non rien de particulier.

## **CHAPITRE 22 – Dépenses imprévues de fonctionnement : 25 131.17 €**

**Monsieur le Maire :** Les dépenses imprévues, c'est ce dont on se sert pour faire l'équilibre du budget, chaque année.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** A quoi sont liées ces augmentations ?

**Monsieur le Maire :** En fait, c'est juste la ligne qui sert à faire l'équilibre entre les budgets.

**Madame Aurelle JEGO :** En fait, les dépenses imprévues étaient plus élevées l'année dernière aussi. Mais dans le courant de l'année, lorsqu'on a eu des dépenses imprévues à passer, il y a eu des délibérations où on a pris sur ce budget pour aller le répartir. C'est comme ça chaque année.

**Monsieur le Maire :** Si on a besoin de faire 25 000 € de travaux supplémentaires sur la crèche, on pourra aller le chercher dans ce cadre-là.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Il est très précis avec les 17 centimes...

**Madame Aurelle JEGO :** Parce que ça permet d'équilibrer le budget, les recettes et les dépenses doivent être pile au même chiffre.

## **CHAPITRE 23 – Virement à la section d'investissement : 100 000 €**

**Monsieur le Maire :** Le virement à la section investissement est une opération d'ordre de 100 000 € ; c'est ce qu'on souhaite pouvoir retirer et donc, ça devient effectivement de l'autofinancement.

## **CHAPITRE 42 – Opérations d'ordre entre sections : 14 774.61 €**

**Monsieur le Maire :** Le chapitre 42, ce sont les amortissements de nos immobilisations incorporelles (14 000 €).

## **CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante : 254 500 €**

**Monsieur le Maire :** Ensuite, les autres charges de gestion, le chapitre 65 : là-dedans il y a les indemnités des élus, les cotisations, on retrouve les participations du CCAS, les participations également pour les associations (subventions), l'équilibre d'Espace Jeunesse, la crèche, et cette année la réintégration de la coopérative scolaire (pour 4 000 €).

**Madame Céline TAFELSKI :** Est-ce que vous pouvez nous expliquer par rapport à la ligne « 6533 : Cotisation retraite élus ». En 2022, 18 000 € étaient budgétés ; réalisé 13 316,87 € ; au budget 2023, vous prévoyez 5 000 € ; et en explication l'année dernière : « retraite complémentaire 10 000 € pour rachat années élus ».

**Monsieur le Maire :** En fait, chaque année, les élus peuvent racheter, ou pas, des participations. Vous avez fait un bilan individuel chacun.

**Madame Céline TAFELSKI :** Non.

**Monsieur le Maire :** Vous ne l'avez pas reçu ?

**Madame Agnès BRU :** On avait eu l'information.

**Madame Aurelle JEGO :** Il fallait le demander je crois.

**Monsieur le Maire :** En fait, on prévoit ce budget-là si des élus décident de racheter. Mais cela m'étonne, il me semble que j'ai vu passer une note à chacun.

**Monsieur Alexis BRU :** Même moi je l'ai vu passer.

**Monsieur le Maire :** Donc, suivant que les élus en rachètent ou pas, c'est une ligne qui peut bouger. Cette année on a prévu ce montant-là.

**Madame Céline TAFELSKI** : Vous dites "rachat", mais c'est ce qu'on appelle quand même une retraite complémentaire.

**Madame Aurelle JEGO** : Une retraite supplémentaire.

**Monsieur le Maire** : Supplémentaire.

**Madame Céline TAFELSKI** : La collectivité paie une part, et l'élu paie une part ?

**Monsieur le Maire** : C'est ça.

**Madame Aurelle JEGO** : 1€ de l'élu et 1€ de la commune.

**Madame Céline TAFELSKI** : Donc, à ce jour, aucun élu n'a sollicité la commune pour ce genre de choses ?

**Monsieur le Maire** : Si puisqu'il y a eu 10 000 €, ça veut dire qu'il y en a.

**Madame Aurelle JEGO** : C'est pour racheter les années précédentes en fait ; vous avez la possibilité de racheter les années où vous avez été élu auparavant.

**Madame Céline TAFELSKI** : Pour se constituer une retraite supplémentaire ?

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Donc chaque contribuable séquestrois règle une retraite complémentaire aux élus qui le demandent.

**Monsieur le Maire** : Oui. Et c'est obligatoire, on n'a pas le droit de le refuser.

**Madame Céline TAFELSKI** : Enfin, le dispositif existe, oui. Mais de là à cotiser et de là à demander,

**Monsieur le Maire** : Si si. Si un élu le demande, vous ne pouvez pas le refuser.

**Madame Céline TAFELSKI** : Si un élu le demande, oui.

**Monsieur le Maire** : C'est un droit. C'est pour ça que l'on prévoit toujours quelque chose sur cette ligne-là.

**Madame Céline TAFELSKI** : Et donc des élus ont demandé ?

**Monsieur le Maire** : Oui. À la question est-ce que c'est une information privée ? La réponse est oui.

**Madame Céline TAFELSKI** : Je ne demande pas les noms, ce n'est pas le problème, c'était juste pour savoir s'il y en avait eu ou pas. Pour nous, une mission d'élu, c'est être au service des administrés, répondre à leurs besoins, anticiper aussi leurs besoins, organiser la vie de la cité. Mais de là à utiliser l'argent public pour se constituer une retraite supplémentaire, ce n'est pas dans nos valeurs et ni notre vision à nous.

**Monsieur le Maire** : C'est une vision que je partage. Je n'ai pas de souci avec ça. Sur ce chapitre, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Je vois vos déplacements pour le Conseil national du bruit. Vous êtes titulaire, mais il y a un suppléant aussi. La personne de l'ARAS qui est suppléant...

**Monsieur le Maire** : Non, non, il n'est pas suppléant. Il est suppléant, mais pas de mon poste de titulaire.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Il a été présenté comme suppléant.

**Monsieur le Maire** : De mémoire, ma suppléante est une maire de la région parisienne. Si elle s'y rend, c'est sur son budget à elle, mais pas sur le nôtre.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Comme il avait été présenté comme suppléant quand vous nous en aviez parlé, j'ai cru que c'était votre suppléant.

**Monsieur le Maire** : Non, il est suppléant d'une association, la ABV ; la présidente de cette association est la titulaire, et lui est le suppléant de sa présidente.

**Madame Céline TAFELSKI** : Lui, il y est pour les associations, et vous pour les communes.

**Monsieur le Maire** : C'est ça, c'est dans deux collèges différents.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Sans administration de ticket de présence ? Il n'y a pas de ticket de présence distribué pour les membres ?

**Monsieur le Maire** : Non non.

## **CHAPITRE 66 – Intérêts : 21 378.45 €**

**Monsieur le Maire** : Ensuite les intérêts, là, pour le coup, vous comprenez que c'est quelque chose qui est mécanique.

## **CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles : 33 500 €**

**Monsieur le Maire** : Les subventions aux personnes de droit privé...

**Madame Audrey FOULQUIER** : J'ai une question par rapport au manque à gagner causé par le sinistre de la crèche. On fait intervenir quelqu'un pour cette indemnisation ? C'est-à-dire nous, en termes d'assurance. Ou eux, ils ne peuvent faire intervenir leur assurance ?

**Madame Aurelle JEGO** : On est justement en train d'en discuter. A priori, leur assurance prendrait en charge pendant 30 jours.

**Madame Audrey FOULQUIER** : C'est la perte d'exploitation en fait.

**Madame Aurelle JEGO** : Oui. Après, on est justement en train de voir si notre assurance prend en charge. Il y a une réunion des deux experts fin avril pour parler de cette perte d'exploitation, avec l'expert de la crèche et notre expert de l'assurance.

**Madame Céline TAFELSKI** : Oui, parce que ce n'est pas prévu dans le cadre de la DSP ?

**Madame Aurelle JEGO** : Il est prévu en fait qu'on doit compenser. C'est une perte d'exploitation de notre fait, donc on doit compenser.

**Monsieur le Maire** : Donc les subventions exceptionnelles, cette année il y a :

- 4 500 € pour la reprise du tournoi ;
- 22 000 € d'indemnisation pour le manque à gagner de l'UMT ;

**Madame Aurelle JEGO** : C'est une estimation, il faut voir ce qu'on va réellement payer.

**Monsieur le Maire** : 2 000 € pour le séisme en Turquie et 5 000 € de divers. Ensuite, la dernière ligne est à zéro, donc cela ne pose pas de question.

## **BUDGET FONCTIONNEMENT – RECETTES**

### **CHAPITRE 2 – Excédent antérieur reporté : 318 095.07 €**

**Monsieur le Maire** : Concernant les recettes de fonctionnement : On reprend l'excédent antérieur reporté, de 318 000 €.

### **CHAPITRE 13 – Atténuation de charges : 35 000 €**

**Monsieur le Maire** : Les remboursements de rémunération de personnel, cette année normalement, il devrait y en avoir un petit peu moins.

**Madame Aurelle JEGO** : C'est surtout que c'est estimé. A chaque fois, c'est plutôt en fin d'année qu'on régularise par une délibération au mois de décembre.

### **CHAPITRE 42 – Opération d'ordres entre sections : 632 €**

**Monsieur le Maire** : Ensuite, la quote-part des subventions d'investissement transférées aux comptes de résultats, ça devient un montant marginal.

### **CHAPITRE 70 – Produits de service : 91 700 €**

**Monsieur le Maire** : Les concessions cimetières, on en compte deux cette année (1 400 €). Les redevances occupation du domaine public, on repart pour 23 400 €.

**Madame Aurelle JEGO** : C'est là qu'il y a les 20 000 € de la soulte des ombrières du Quartz, qu'ils ne nous ont pas versée l'année dernière parce qu'ils attendaient d'être raccordés avec ENEDIS. Donc cela va être versé cette année.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Les 3400 de terrasses à prévoir, c'est tout ce qui est cafés et restaurants qui versent une contribution ?

**Madame Aurelle JEGO** : Oui, c'est ça.

**Monsieur le Maire** : Ensuite, la facturation de la cantine, il y a eu une forte augmentation mais parce qu'en passant la cantine à 1€, on a eu beaucoup plus d'enfants qui sont venus manger à la cantine. C'est pour cela qu'on part sur un projet plus élevé cette année.

Le remboursement par l'agglomération du personnel mis à disposition, cela concerne principalement le personnel de propreté et d'entretien.

Le remboursement SOFCAP et CNAS pour le personnel mis à disposition à la C2A, il y en a pour 700 €.

La production électrique du centre de loisirs et de la cantine pour les centrales solaires dont nous sommes propriétaires, pour 6 000 €.

Et 2 000 € de participation des habitants pour les appareils anti-moustiques.

Ce qui nous fait des produits de services pour 91 700 € cette année.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Concernant les terrasses, le fait que ça baisse, ça passe de 5 000 à 3 400 €, comment ça s'explique ? Cela veut dire qu'il y a moins de restaurants ?

**Madame Aurelle JEGO** : C'est parce qu'il y a eu un demi-tarif en 2021, qui n'a été facturé qu'en 2022 (il y a eu un retard) et un tarif plein en 2022.

#### **CHAPITRE 73 – Impôts et taxes : 1 155 963.85 €**

**Monsieur le Maire** : La partie fiscale, avec la première ligne la plus importante, celle qui a trait aux taxes foncières, avec l'inconvénient qu'on vous a déjà signalé l'an dernier, c'est-à-dire que nous avons budgétisé la somme que les services des impôts nous avaient donnée, et finalement, on réalise moins que ce que les services des impôts nous donnent eux-mêmes. C'est pour ça que cette année, on part sur 688 786 €. Mais qui est un montant que Aurelle souhaitait minimiser par rapport aux années précédentes.

**Madame Aurelle JEGO** : Non, ça c'est la taxe d'aménagement.

**Monsieur le Maire** : Ah, le fait de minimiser c'est pour la taxe d'aménagement ? Donc pour les impôts, cette fois-ci, on a la bonne version ? Parce que l'an dernier, on n'avait pas la bonne version.

**Madame Aurelle JEGO** : Oui. En fait, il faut déduire du montant de la fiche verte une autre ligne, qui est celle des allocations compensatrices. L'Etat nous verse 17 000 € pour compenser le manque à gagner de taxes foncières sur les personnes qui sont exonérées. Et tout n'est pas à mettre au même article, c'est pour ça que sur la fiche verte, j'ai mis que sur les 705 800 € qu'on doit toucher d'impôts, en fait, il y a 17 000 € qui vont à l'article 74834 parce que ce sont des allocations compensatrices de l'État, et il y a 688 786 € qui vont vraiment à cet article 73111 parce que c'est versé par la population.

**Monsieur le Maire** : Et donc à partir de là, on retombe sur nos pieds par rapport aux années précédentes.

**Monsieur le Maire** : Ensuite, on est à l'allocation de compensation, c'est ce que nous verse la Communauté d'agglomération, où on a conservé à peu près le même montant (56 677,85 €).

Ensuite, ce sont des montants plus petits mais qui ne bougent pas trop d'une année sur l'autre :

- Le fonds de péréquation Interco et Communauté : on est reparti sur 15 000 €, même si cette année on a touché un petit peu plus.
- Le fonds départemental des droits de mutation : pareil, on met 20 000 € pour être prudent, même si cette année on a touché 24 000 €.
- La taxe sur l'électricité : Il y a un problème de paiement chaque année, parce que certaines années on touche 5 trimestres, d'autres années on en touche 3 ; c'est pour ça que le montant moyen est de 36 000 €. Comme l'an dernier, nous avons touché 32 000 €, on a mis 40 000 € cette année.
- Taxe de séjour : 3 500 € à la place de 2 500 €.
- L'impôt sur les spectacles pour 5 000 € : Ce sont principalement des manifestations qui ont lieu sur le circuit ou au Parc des Expos.
- La taxe locale sur la publicité extérieure : on reprend des montants qui vont diminuer même si le prévisionnel est augmenté, parce qu'il y a une régulation de 8 000 € par rapport à 2022, étant donné que la surface totale de toutes les publicités a baissé suite au dernier règlement local de publicité, le RLPi, le règlement intercommunal.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces différentes lignes d'impôts ?

**Monsieur Michel CUPOLI** : Sur l'impôt sur les spectacles, au Parc des Expos, par exemple la Mygale sur sa billetterie, elle est concernée ?

**Monsieur le Maire** : Non. Parce que ce sont des sociétés privées organisatrices.

#### **CHAPITRE 74 – Dotations et Participations : 78 093.31 €**

**Monsieur le maire** :

- Les dotations de l'Etat : on était, il y a quelques années, à 150 000 €. Aujourd'hui, on est à 27 000 €, enfin 37 000 € si on compte la somme des deux dotations.
- Le fonds de TVA sur les dépenses de fonctionnement, il y en a pour 1 700 €.
- L'aide à la cantine pour 20 000 €.

- La compensation de taxe foncière pour 17 000 €. C'est ce que vous disiez tout à l'heure ?

**Madame Aurelle JEGO** : C'est ça. C'est le montant qu'on trouve sur la fiche verte, oui.

**Monsieur le maire** : Et ensuite, l'attribution à participation pour 2 300 €, c'est ?

**Madame Aurelle JEGO** : C'est le service minimum. On a une indemnité à chaque fois qu'on doit mettre le service minimum à l'école en cas de grève. On touchera plus d'ailleurs.

#### **CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante : 33 800 €**

**Monsieur le maire** :

- Les revenus des immeubles : là-dedans, il y a principalement la location de la centrale solaire, la plus grande des centrales. On compte un peu plus de location du complexe du Quartz depuis qu'il a été rénové.
- Le recouvrement des créances : il y avait la vente du terrain à Buffalo Grill l'an passé.

**Madame Aurelle JEGO** : C'était exceptionnel.

**Monsieur le maire** : Qui était exceptionnelle ; il n'y a rien à prévoir pour cette année.

#### **CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels : 67 000 €**

**Monsieur le maire** : Dans les produits exceptionnels et divers : je vous laisse redire l'état des négociations concernant les remboursements de la crèche.

**Madame Aurelle JEGO** : L'assurance nous rembourse tout ce qui est conséquence du sinistre mais pas la cause du sinistre ; c'est pour ça que la réparation du réseau d'eau est à notre charge ; par contre, l'assurance prend en charge la reprise de tous les sols, la reprise d'une grosse partie des cloisons ; c'est pour ça qu'on a 62 000 € en dépenses, mais on a 55 000 € en recettes de l'assurance. Par contre, selon nous une autre partie des cloisons est abîmée, mais l'expert a considéré qu'elles n'étaient pas assez humides et n'a pas voulu les reprendre. Malgré tout, on pense que c'est vraiment nécessaire parce qu'on voit bien qu'elles s'effritent quand même. On s'est dit que tant qu'à faire des travaux, il valait mieux tout faire ; ces dépenses-là représentent 18 000 € pour le réseau d'eau et à peu près pareil pour les cloisons que l'assurance ne prend pas en compte. Cela va être passé en investissement, puisque comme il n'y a pas de remboursement de l'assurance, on peut récupérer la TVA.

**Madame Audrey FOULQUIER** : L'artisan choisi cette fois-ci est le même que l'artisan initial ?

**Madame Aurelle JEGO** : Non.

#### **BUDGET INVESTISSEMENT – DEPENSES**

**Monsieur le Maire** : Vous avez fait une modification par rapport au tableau envoyé ; vous voulez dire un mot sur la note intermédiaire ? Sur les 10 000 € ?

**Madame Aurelle JEGO** : J'ai été obligée d'ajouter 10 000 €, pour l'équilibre budgétaire : c'est un peu compliqué mais pour la trésorerie certains articles doivent être équilibrés entre eux et là c'était déséquilibré, donc on a rajouté 10 000 € de taxe d'aménagement - ce qui est tout à fait plausible parce qu'en fait on avait dit 40 000 € ne sachant pas trop ce qu'on allait toucher puisque on n'a plus les infos et finalement, vendredi dernier, on a reçu une info de la trésorerie disant qu'on risquait de toucher autour de 70 000 € de taxe d'aménagement pour 2023. C'est tout à fait cohérent, 50 000 €, on les aura. Du coup on a rajouté 10 000 € dans des dépenses, 10 000 € qui ne sont pas prévus, qu'il fallait mettre quelque part, donc on les a mis dans « acquisitions matériels divers », mais cela ne correspond pas à des dépenses effectives. C'est pour ça que le budget investissement a 10 000 € de plus par rapport à ce que je vous avais envoyé avec la convocation.

**Monsieur le Maire** : On va voir ça après, dans les recettes d'investissement, cette taxe d'aménagement.

#### **CHAPITRE 20 – Dépenses imprévues d'investissement : 96.54 €**

**Monsieur le Maire** : Les dépenses d'investissement, là aussi, la ligne imprévue, comme tout à l'heure, c'est pour ajuster le budget.

#### **CHAPITRE 40 – Opérations d'ordre entre sections : 632 €**

**Monsieur le Maire** : Les opérations d'ordre entre sections, ce sont là, pour le coup, uniquement des amortissements.

Les opérations patrimoniales, il n'y en a pas cette année.

## **CHAPITRE 10 – Dotations, fonds et diverses réserves : 24 502 €**

**Monsieur le Maire** : Les dotations, fonds et divers : c'est 40% de la taxe d'aménagement 2022 ? C'est ça, les 24 500 € ?

**Madame Aurelle JEGO** : En recettes d'investissement, on touche la taxe d'aménagement de la population. En dépenses d'investissement, on reverse 40% du montant de l'année précédente à l'Agglo. Il y avait eu une délibération, je crois courant 2022 : l'État obligeait les collectivités à reverser une partie de leur taxe d'aménagement aux agglos, en partant du principe que les communautés d'Agglo ayant une compétence voirie c'est cohérent qu'elles touchent une partie. Et ce qui avait été décidé en Conseil Communautaire, c'était de partir sur 40%, mais qu'en échange, l'Agglo reversait des montants aux communes pour que ce soit des opérations blanches.

**Monsieur le Maire** : Donc ça fait une double opération, ça ne simplifie pas la présentation des budgets, mais c'est un aller-retour qu'il y a entre une partie de la TA...

**Madame Aurelle JEGO** : Mais ce n'est pas exactement les mêmes montants, parce que ce qui a été décidé en Conseil Communautaire, c'est de faire une moyenne, pour chaque commune, de ce qu'elle touchait sur les 5 dernières années, et de calculer 40% de cette somme, et l'Agglo reverse à chaque commune une somme identique pendant les 5 prochaines années. Alors que nous, on va vraiment leur verser 40% du montant qu'on touche. Ce qui est prévu au Conseil communautaire, c'est que si au final on a touché moins que ce qu'on a versé...

**Monsieur le Maire** : C'est de rééquilibrer à la fin.

**Madame Aurelle JEGO** : Voilà, c'est ça.

**Monsieur le Maire** : A la fin du mandat, si jamais il y avait un trop gros écart ; vous comprenez le principe des échanges ? C'est-à-dire qu'on reverse pour répondre à une injonction de l'État, on en reverse une partie. On dit que ça a trait à la voirie. On a moyenné sur les 5 dernières années, parce qu'on a des choses à peu près stables - quoique, dans certaines communes ce n'est pas si stable que ça - et à partir de là, si à la fin du mandat une commune était trop perdante, on rééquilibrerait.

**Madame Aurelle JEGO** : On a prévu de toucher 50 000 € de TA en 2023, « de la population » on va dire. Ensuite, ce que va nous rembourser l'Agglo, de taxe d'aménagement, c'est 42 619 € : on verra ça en recettes d'investissement tout à l'heure. Par contre, nous finalement, comme on a touché moins de TA que la moyenne des 5 ans en 2022, on ne va reverser à l'Agglo cette année que 24 502 €. Donc pour cette année, c'est plus intéressant pour nous en fait : on touche plus de l'Agglo que ce qu'on leur verse. Mais peut-être que l'année prochaine ça sera différent.

## **CHAPITRE 16 – Remboursement des emprunts : 321 837.30 €**

**Monsieur le Maire** : On passe aux emprunts. 319 000 € : c'est celui qu'on va rembourser totalement l'an prochain, en mettant 260 000 € de côté, pour remboursement en fonction des subventions qu'on a touchées, qu'on va voir tout à l'heure.

**Madame Aurelle JEGO** : On ne les a pas touchées.

**Monsieur le Maire** : On ne les a pas encore touchés, on en a touché qu'une partie, pardon. Donc ça, c'est le début du remboursement de l'emprunt Crédit relais.

Il y a un emprunt CAF pour le CLAE, que l'on finit en 2024.

## **CHAPITRE 204 – Subventions d'équipement versées : 26 000 €**

**Monsieur le Maire** : On avait l'an passé des travaux de dissimulation de réseau sur Saint-Exupéry. Là, on a des travaux pour 25 000€ sur la ligne « bâtiments et installations », et là, pour le coup, c'est la participation versée à Albi concernant la moitié des dépenses pour le cimetière et le paratonnerre de l'église.

**Madame Aurelle JEGO** : C'est une estimation puisqu'il est prévu qu'en fin d'année il y ait une réunion justement avec un bilan de tout ce qu'a payé chaque commune.

**Monsieur le Maire** : Ensuite, on laisse toujours 1 000 € pour l'éco chèque, même si cette année on n'a pas eu de demande de financement de rénovation par ce biais-là.

## **CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles : 131 000 €**

**Monsieur le Maire** :

- Les plantations d'arbres : on budgétise 4 000 € pour cette année.
- Installations générales, aménagements : on retrouve les travaux du Pumptrack principalement, pour 102 000 € sur les 125 000 € de proposition de l'ensemble de cette ligne. Il y aura là également des ganivelles pour les bassins d'orage pour les moutons (2 000 € de clôture). Et on a mis 8 000 € de divers si travaux complémentaires au City Park.
- On a mis 2 000 € pour le réseau d'électrification, s'il y a des extensions à prévoir.

## **CHAPITRE 26 – Titres de participation : 1 000 €**

**Monsieur le Maire** : Il reste 1 000 € qu'on a laissés en participation ; celle qu'on avait initialement prévus pour la SCIC agricole ne sera certainement pas pour 2023, puisque les études viennent de commencer ; la structure ne devrait voir le jour qu'en 2024 ; c'est pour ça qu'on ne vous propose pas de la remettre cette année.

## **OPERATION 107 – Acquisition de terrains : 10 900 €**

**Monsieur le Maire** : Il y a toujours un terrain qui appartient au Conseil Régional, pour 5 000 €. Il y a 3 900 € de rachat suite aux travaux de la rue de Pendariès qui ne sont toujours pas finalisés. Et on a prévu 2 000 € de divers.

**Madame Aurelle JEGO** : Tout ça ce sont des délibérations qui datent d'un ou deux ans, c'est juste qu'avec le notaire, elles n'ont pas été finalisées.

## **OPERATION 111 – Travaux de bâtiments divers : 190 500 €**

**Monsieur le Maire** : On a 34 000 € de travaux sur la mairie, dont 25 000 € principalement pour des panneaux photovoltaïques en autoconsommation. 4 800 € pour changer éventuellement un climatiseur de la salle. L'installation principale concerne les 25 000 € de panneaux photovoltaïques pour pouvoir engendrer l'autoconsommation individuelle dont on parlait tout à l'heure, et pour diminuer la consommation de la mairie et du complexe de sports, parce que c'est un seul est même compteur. Chaque fois que l'on diminue la consommation, c'est sur le tandem Mairie/ Complexe de sports.

Ensuite, 6 000 € de travaux sur l'école.

Sur les autres bâtiments publics, on a mis 60 000 €, dont 40 000 € de travaux sur la crèche pour la partie qui n'est pas prise en charge par l'assurance. Ensuite, vous voyez la liste comme moi.

L'autre construction, qui sera faite en même temps que le Pumptrack, ce sont les 90 000 € du City stade.

Ce qui nous fait pour l'ensemble de ces opérations : 190 000 €.

Je lis, mais vous pouvez m'arrêter au fur et à mesure.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Sur le plus gros des dépenses d'investissement, c'est le projet de Pumptrack et le City stade ?

**Monsieur le Maire** : C'est ça le projet saillant de l'année, le complexe pour les enfants : Pumptrack et City stade.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Est-ce qu'on pourrait avoir, contrairement à ce qu'on a eu pour le Quartz, avant de voter ce genre de choses, un détail du projet ou du moins une esquisse du projet ? Pour qu'on soit au courant du projet réel avant de voter. "Réel", aujourd'hui on ne peut pas savoir exactement ce qu'on fera dans quelques mois sur ce projet, mais ce qu'on aimerait c'est quand même avoir un projet, avant de dire "oui on s'engage à dire qu'on vote pour un budget, des dépenses d'investissement d'autant", parce que c'est le plus fort de la dépense, sans être au courant de ce qui va être fait. On avait fait la même demande sur le Quartz, demande qui n'a jamais été « donnée » entre guillemets, puisqu'on n'a jamais eu d'explications pures et dures du projet qui allait être fait sur le Quartz. On aimerait que les problématiques qu'on a eues sur les deux ans auparavant ne soient pas reproduites là, sur ces types de projets-là.

**Monsieur le Maire** : Il n'y a aucune difficulté pour vous faire passer ça, mais il faut qu'on mobilise les sommes, et ensuite qu'on rencontre des porteurs de projets. Sur le Pumptrack, on va avoir plusieurs dessins ; on doit pouvoir vous en fournir un, mais il n'est pas dit que ce soit celui-là qui sera retenu à la fin ; parce qu'il y a un appel d'offres. De toute façon, dans les commissions, vous allez être au courant au fur et à mesure des informations d'une part, et après, dans la commission d'appel d'offres, vous allez connaître les différents projets. Cela a été le cas pour le Quartz, dans la commission d'appel d'offres, vous avez eu les différents éléments dans le détail.

**Madame Audrey FOULQUIER** : C'était le choix des artisans plus que les différents projets. Il y avait un projet avec différents choix d'artisans sur l'appel d'offres.

**Monsieur le Maire** : Et un certain nombre d'options. De toute façon, il n'y a pas de problème sur le fait d'être transparent par rapport aux différentes implantations, aux différents dessins de Pumptrack et de City Stade. Ce que je vous propose, c'est qu'une fois qu'on va avoir les différentes réponses techniques, je vous les ferai suivre

parce qu'il n'y a pas de difficulté. Mais il faut qu'on ait arrêté les volumes financiers avant. Là, même nous, on ne sait pas vous dire quel va être le dessin du Pumptrack à ce jour.

**Madame Céline TAFELSKI :** Connaître le dessin définitif non, mais pour réaliser le marché, vous avez défini quand même un cahier des charges ; vous savez comment vous voulez faire fonctionner cet équipement, comment collaborer avec des associations ; vous avez la philosophie quand même du projet. Le but n'est pas de voir aujourd'hui de quelle taille seront les équipements exactement, mais quand même la philosophie du projet, comment est prévu son fonctionnement ;

**Madame Agnès BRU :** En commission Jeunesse ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** On n'en a pas parlé beaucoup ; on n'a pas non plus défini certaines choses. On en parle, oui, on sait que ça va se faire sur un terrain, mais après, sur l'utilité, l'utilisation, comment cela va être fait, etc. ;

**Madame Céline TAFELSKI :** Vous avez défini des besoins pour réaliser cette demande-là ?

**Monsieur le Maire :** C'est quand même la suite de plusieurs conversations qui ont eu lieu. La philosophie du projet, on l'a clairement expliquée en commission. C'est-à-dire, pourquoi ça se trouve à cet endroit-là, ça c'est quand même l'élément numéro 1, c'est pour faire en sorte que l'on soit totalement tranquillisé d'un point de vue du bruit ; ça, on l'a dit dans la Commission, même en conseil je crois. On a la chance d'être propriétaire d'un terrain qui est à plus de 300 mètres de toutes maisons habitées, et c'est ce qui est demandé pour les implantations de ce type d'équipements. La philosophie n°1 est de fournir quelque chose à destination des enfants de la commune, parce qu'aujourd'hui, ce qui fait office de City stade c'est un panneau de basket et un panneau de handball contre les tennis, qui posent plus de problèmes qu'autre chose ; il y a des problématiques de bruit, de nuisance de voisinage, et puis parce que ce n'est pas un terrain de foot complet, ni un terrain de basket complet. Ce n'est pas un vrai City stade. La philosophie du projet, c'est celle-là : fournir quelque chose à destination des enfants, parce qu'on voit qu'il y a de la demande, on a la demande, et on a trouvé le lieu qui correspond tout à fait, accessible par les pistes cyclables. Dans la Commission, on a même parlé de faire un passage clouté juste en face ; mais on n'est pas rentré plus dans les détails parce qu'aujourd'hui, une personne de la mairie est en train de consulter l'ensemble des sociétés qui ont fait une offre, et lui, son cahier des charges est d'arriver à faire rentrer les deux, plus des places de parking, sur une parcelle qui fait tant de mètres carrés. Et à ce jour, en vous disant ça, vous êtes à peu près au même niveau d'information que nous tous autour de la table.

**Madame Céline TAFELSKI :** Au niveau du fonctionnement, vous pensez le laisser ouvert sur des horaires bien précis ? J'imagine que derrière, il y a un matériel technique nécessaire pour le verrouiller à distance ou à certains horaires. Enfin, comment il va vivre.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** On n'a pas parlé de ça en Commission. On a parlé surtout de l'éclairage ; est-ce qu'il fallait effectivement l'éclairer, ne pas l'éclairer. C'était la toute première. Là, Aurélien avait dit que ce n'était peut-être pas judicieux de le laisser ouvert la nuit. On allait demander à ce qu'il y ait un éclairage pour pouvoir s'en servir les jours d'hiver à 17h00 parce qu'il fait nuit ; mais on s'est dit que si on mettait effectivement des lumières, les jeunes y seraient peut-être aussi à 3h00 du matin. On s'est posé ces questions. Mais il est vrai que, ce qui nous a paralysé dans la progression, c'est de voir l'augmentation des coûts, et de voir comment on allait pouvoir aménager ce Pumptrack. Est-ce qu'on allait prendre vraiment un Pumptrack comme il est idéalement fait, plus comme on fait l'asphalte des routes, ou alors des blocs qui coûtent beaucoup moins cher. On en est là. On attend les devis. Et peut-être qu'en fonction du budget, il faudra revoir la copie.

**Monsieur le Maire :** Et pour aller jusqu'au bout de la question, l'option de le laisser ouvert, c'était dès le départ. Parce que l'objet est de faire en sorte que les jeunes puissent y aller, étant donné qu'il y a une voie totalement sécurisée pour s'y rendre, c'est le point fort principal, et que ce soit libre d'accès. Et dans le même temps de voir avec des structures, comme le Centre Jeunesse, comme l'école, s'il y a des moments où ça va être dédié, avec un affichage sur place (de telle heure à telle heure, c'est le centre de loisirs qui peut y avoir accès). C'est un questionnement qui va avoir lieu. Le centre de loisirs et l'école ont été au courant du projet dès le départ ; une fois que le projet sera réalisé, l'idée est de les associer à la gestion.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Mais quand Monsieur HERAIL demande un devis, il doit bien avoir quand même quelques lignes ? Il demande un devis très ouvert, parce qu'un Pumptrack ou un City Stade, ça peut être soit très grand, soit avec plein de designs différents. Il y a plein de communes qui ont des Pumptracks, tous différents.

**Monsieur le Maire :** Après il y a la taille du terrain. Techniquement, on fait confiance à Monsieur HERAIL, pour voir comment ajuster au mieux les deux équipements sur le terrain, de telle sorte qu'ils fonctionnent bien ensemble. Et avec une petite contrainte aussi qui est celle de l'aviation, qui impose d'avoir le city stade plutôt au fond et le Pumptrack plutôt devant. Ce sont des contraintes techniques.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Mais s'il continue à faire des devis, c'est qu'il y a déjà des choses qui se dessinent malgré tout, il y a des choses qui sont arrêtées. Alors, mise à part la hauteur dont on vient de parler, mais...

**Monsieur le Maire :** Il n'y a rien d'arrêté aujourd'hui à un point aussi précis. Si j'avais un dessin, je vous le donnerais tout de suite avec plaisir. Pour le moment, c'est un process itératif avec plusieurs offreurs, qui vont adapter la demande techniquement, qui est celle de Monsieur HERAIL, parce que c'est lui qui va donner les côtes du terrain etc. On n'est pas comme pour la construction du Quartz qui est quelque chose de beaucoup plus normée (une porte qui fait tant de mètres de large etc.). Chaque offreur de Pumptrack n'a pas le même dessin. Mais je vous promets que dès qu'on aura des dessins, on vous les fera passer, il n'y a aucun souci là-dessus.

**Madame Céline TAFELSKI :** Est-ce que vous avez estimé à peu près le nombre de jeunes qui pourraient y aller ? Certes, il y a la contrainte technique de la superficie bien sûr, mais pour estimer du coup la capacité et le nombre de jeux à l'intérieur ? Le nombre de possibilités en jouant ensemble ?

**Monsieur le Maire :** Je suis incapable de faire ça. Que ce soit Terssac ou une autre commune qui nous ressemble, ils n'ont fait aucune étude de besoin et leurs équipements sont pleins tout le temps.

**Madame Agnès BRU :** Il y a des jeunes d'ailleurs qui vont venir aussi, on le sait.

**Monsieur le Maire :** Terssac nous reproche que les jeunes du Séquestre se servent aussi de leur terrain. Donc la demande est là.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** Les moyens vont y être ? Parce que sur un City stade, on peut jouer à plusieurs types de jeux en même temps. Est-ce qu'il faudra y mettre « un gendarme » entre guillemets pour dire à tel moment on y fait basket, à tel moment du volley, à tel moment autre chose, du foot ? Est-ce qu'il faut y mettre quelqu'un pour gérer ça ? Non, je pense que personne n'y met quelqu'un. Et ensuite par rapport au Pumptrack, le problème de Monsieur HERAIL, c'était que les personnes qui avaient été contactées au début, ne poursuivaient pas.

**Monsieur le Maire :** Oui, ou changeaient de projet.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** Ou ils changeaient de projet, ou se désengageaient. Le problème est plus de trouver quelqu'un ; le coût, et la non-disponibilité.

**Monsieur le Maire :** Oui, la non-disponibilité aussi.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Et dans le budget, est-ce que les travaux de voirie sont prévus ?

**Monsieur le Maire :** Les travaux de voirie sont sur les budgets Agglo. C'est-à-dire qu'on va faire là par exemple un passage clouté, et ça, ça rentre dans le cadre du budget Agglo. Toute la voirie rentre dans le budget Agglo. Ensuite il y a les travaux de terrassement.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Est-ce que le terrassement de la route est compris ?

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** Bien sûr.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Donc on a estimé à peu près l'empreinte surfacique du Pumptrack, et l'empreinte surfacique du city stade ?...

**Monsieur le Maire :** Aurélien, qu'est-ce que vous voulez me faire dire ? Que je ne veux pas vous donner la surface du Pumptrack ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Non non, c'est juste que j'ai du mal à comprendre. Je comprends qu'au début des démarches, on se demande ce qu'on veut quand on fait des gros travaux ; mais il y a forcément un moment donné où on se dit, si on fait 200 m<sup>2</sup> d'un terrain ça va nous coûter 200 000€, pour faire un calcul rapidement ; on ne les a pas, donc on ne peut faire qu'un terrain de 100 m<sup>2</sup>. C'est ça que je veux dire. On veut bien voter des budgets. Mais on voit bien que, comme pour le Quartz, quand on a voté, à la base il n'y avait pas besoin de refaire le toit ; on remet un avenant parce qu'il faut refaire le toit au final ; on voit bien en plus qu'il y a des fuites, mais ça, on en parlera après, dans les questions diverses ; mais voilà, on est là à voter 125 000 €. Quand on fait des travaux chez nous, il y a un moment donné, on arrive avec quand même des chiffrages ou une idée, qu'on réduit parce qu'on n'a pas le budget ; et là en fait...

**Monsieur le Maire :** C'est exactement ce qu'on a fait.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Aujourd'hui on vote mais on ne sait pas ce qui est prévu, il n'y a pas les grandes lignes.

**Monsieur le Maire :** Si vous voulez, moi, je ne vais pas avec un mètre sur place pour aller mesurer la longueur et la largeur. En fait, aujourd'hui, le cahier des charges, c'est d'installer un City stade et d'installer un Pumptrack qui ne dépassent pas 90 000 €. À partir de là, c'est lui qui engage cette conversation itérative avec les différents fournisseurs. Il y a trois contraintes : 1- Rentrer les deux équipements à cet endroit-là ; 2- L'aérodrome ; 3- Le budget. À partir de là, je n'interviens plus là-dessus.

**Monsieur Michel CUPOLI :** Ce qui veut dire que si le budget pour X raisons débordait, le Conseil municipal arrêterait peut-être ?

**Monsieur le Maire :** Ça peut arriver bien sûr. Comme l'an dernier, pareil pour le Quartz, une fois qu'on a audité la qualité de la toiture, on s'est dit qu'on ne pouvait pas repartir comme ça à refaire tous les travaux à l'intérieur, et donc on reprend une délibération. Il n'y a rien à voir entre un budget public et un budget de famille, ce sont deux choses complètement différentes. Chaque fois qu'on fait une modification dans un budget d'investissement, on

reprend une délibération. Les choses ne sont pas gravées dans le marbre. Si les choses étaient gravées dans le marbre, la passerelle d'Albi coûterait 3,7 millions, or aujourd'hui elle est entre 13 et 14 millions. La difficulté est de faire en sorte que l'on sache au plus près, avant de commencer à engager le premier euro, là où on va finir. Et c'est pour ça qu'au travers des allers-retours avec les fournisseurs, il y en a qui se sont désengagés parce qu'ils ont vu qu'on ne voulait pas mettre 200 000 € dans un Pumphack, et occuper tout le terrain avec uniquement ça. C'est pour ça qu'on regarde à peu près ce que font d'autres communes ; il y a les conversations que l'on mène avec les fournisseurs et les conversations que l'on mène aussi avec d'autres communes qui en ont réalisés, pour voir comment ils fonctionnent, pour voir comment ça répond aux besoins ; parce qu'il n'y a pas une étude de besoins à faire sur une commune de 1 000 habitants. Il n'y a aucun cabinet qui fait des choses de ce type-là. Le but est de se dire, en fonction des résultats obtenus ailleurs, comment on fait quelque chose qui passe dans nos budgets. Voilà en gros la philosophie. Mais dans le cahier des charges, il n'y a pas d'autres instructions que celles-là. Et une fois qu'on aura un ou plusieurs dessins de Pumphack, une ou plusieurs implantations, là on pourra donner le schéma d'implantation, dans la Commission urbanisme, donc vous le verrez passer dans une réunion urbanisme où ça sera présenté.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Ou jeunesse.

**Monsieur le Maire** : Ou jeunesse. Dans l'ordre, je pense que l'urbanisme va passer avant la jeunesse. On poursuit ?

#### **OPERATION 94 – Acquisition matériel divers : 67 300 €**

**Monsieur le Maire** : Il y a des installations de voirie, de choses qui ne relèvent pas de l'Agglo. Il y a les systèmes d'informations locaux pour l'implantation des commerces, entre autres. Le relais d'Info aux Taillades. Ensuite, on a prévu 15 000 € pour remplacer un véhicule. Ensuite, ce sont des lignes qui servent pour du matériel. Pareil pour le matériel de bureau informatique, dans lequel on retrouve le tableau informatique pour la septième classe. Dernière page, là aussi, on trouve le mobilier spécifique à l'aménagement de la septième classe. C'est dans la ligne « autres immobilisations corporelles » que vous avez modifié les 10 000 €, c'est ça ?

**Madame Aurelle JEGO** : C'est ça.

**Monsieur le Maire** : Et là-dedans, il y a différents achats que l'on prévoit pour l'année.

#### **OPERATION – Réaménagement du Quartz : 70 842 €**

**Monsieur le Maire** : Enfin, le réaménagement du Quartz.

**Madame Aurelle JEGO** : Ce sont les dernières factures.

**Monsieur le Maire** : Les dernières factures, pour 70 842 €

#### **OPERATION – Rénovation de l'école : 50 000 €**

**Monsieur le Maire** : Et on a prévu 50 000 € pour de la rénovation sur les bâtiments scolaires.

Ce qui fait un budget total d'investissement de 894 609,84 €.

On passe aux recettes ?

### **BUDGET INVESTISSEMENT – RECETTES**

#### **CHAPITRE 1 – Solde d'exécution d'investissement reporté : 214 961.35 €**

**Monsieur le Maire** : On reprend les 214 961,35 € de 2022.

#### **CHAPITRE 21 – Virement de la section de fonctionnement : 100 000 €**

**Monsieur le Maire** : Le virement de 100 000 € que l'on a vu tout à l'heure ;

#### **CHAPITRE 40 – Opérations d'ordre entre sections : 14 774.61 €**

**Monsieur le Maire** : L'amortissement de l'enfouissement des réseaux, pour le même montant que tout à l'heure ;

## **CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 64 887.88 €**

**Monsieur le Maire :** Les 14 887,88 € de récupération de TVA de 2021 ; la taxe d'aménagement 50 000 € ; pas d'excédent de fonctionnement cette année.

## **CHAPITRE 13 – Subventions d'investissement : 499 986 €**

**Monsieur le Maire :** Ensuite, on a les subventions principalement de l'État :

- la DETR (c'est la dotation d'équipements, de l'État) : il y a le solde pour le Quartz et il y a celle prévisionnelle pour le City Stade et le Pumptrack. Et on est parti sur une base minimum de 20% ; on demande chaque fois beaucoup plus, mais on n'obtient jamais l'ensemble.

- On a demandé 20 000 € à la Région pour le City stade et le Pumptrack.

- 166 000 € de subventions pour le Quartz du Conseil Départemental, vous voyez qu'on ne le touche que cette année.

- On va utiliser le Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération, sur les 220 000 € auxquels on va avoir droit par rapport à l'ensemble du mandat. Et cette année, on va demander 100 000 € pour la rénovation de l'école, pour l'autoconsommation collective, pour l'aménagement du bois de la Gardie, et les travaux de la crèche non pris en charge par l'assurance.

- L'attribution de compensation d'investissement, de 42 000 €

**Madame Aurelle JEGO :** C'est ce que nous reverse la C2A par rapport à la taxe d'aménagement.

**Monsieur le Maire :** Et enfin 41 000 € de l'Agence du sport pour la moitié du Pumptrack, mais ce n'est pas gagné parce que, en gros, il y a huit projets pour un financé. On est obligé de le mettre pour pouvoir demander la subvention, mais c'est aussi fragile que ça.

Donc montant total : 894 609,84€.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Il y a une recette sur l'aménagement du bois de la Gardie, mais j'imagine qu'en face, il y a un projet avec des dépenses aussi ?

**Monsieur le Maire :** Oui. Je suis peut-être passé un peu trop vite sur les lignes.

**Madame Aurelle JEGO :** article 2135, il y avait 10 000 € aménagements bois de la Gardie.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** C'est quel type d'aménagements ?

**Monsieur le Maire :** La première année, c'est surtout pour refaire les tracés, parce qu'un certain nombre sont fermés, donc c'est pour les rouvrir. Il y a une quinzaine d'années, ces chemins étaient parcourus par les tracteurs des employés communaux, donc ce n'était pas la même largeur ; et aujourd'hui, il y a des endroits qui sont relativement fermés. Et pour pouvoir être praticable tout au long de l'année, il s'agit de faire des ponts au sol pour pouvoir marcher. Si vous y allez en ce moment, vous ne pouvez pas vous y promener. Le but est que cela devienne un lieu de destination. On a imaginé faire 2 fois 10 000 €. Cette année au mieux les passages, et mettre le mobilier plutôt l'an prochain ; des bancs et un système de signalisation pour se repérer sur les différents cheminements à l'intérieur du bois ; il y a des sentiers absolument partout, et il y en a un certain nombre que l'on veut privilégier pour faire en sorte de laisser la plus grande partie du bois en version nature. C'est quelque chose qui a été vu avec l'ONF, avec la Fédération Départementale de Randonnée, et la LPO.

**Monsieur le Maire :** Maintenant, nous passons aux délibérations, donc on vote.

La délibération qui vient est celle de voter le budget communal avec :

- Section de fonctionnement : 1 780 284.23 € en dépenses et recettes.
- Section investissement : 894 609.84 € en dépenses et recettes.

Pour un montant total équilibré à : 2 664 894.07 €

Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des votes contre ? 4 votes contre.

Je vous remercie.

>> **Votes pour : 15 sur 19 votants**

(votes contre : Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI)

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	1 780 284.23 €	1 780 284.23 €
Section Investissement	894 609.84 €	894 609.84 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 664 894.07 €</b>	<b>2 664 894.07 €</b>

## 6. DELIBERATION AJOUTEE EN SEANCE

**Délibération n°230023 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CREATION D'UN PUMPTRACK - Annule et remplace la délibération n° 230006 du 13/02/2023 ayant le même objet**

L'Agence Nationale du Sport, dans le cadre de son volet Régional/Territorial, propose de subventionner les équipements sportifs tels que les city-stade ou les pumptracks à hauteur de 50% à 80% maximum du montant subventionnable avec un plafond par dossier de subvention par dossier à 500 000 €.

Toutefois, devant le nombre important de dossiers déjà déposés, nous ne sommes pas assurés de bénéficier de cette subvention, d'autant que nous ne faisons pas partie des territoires prioritaires (territoires dit « carencés » : quartiers de la politique de la ville, ou zones de revitalisation rurale, ou territoires ultramarins).

Il nous a été conseillé de ne déposer une demande que sur un seul équipement pour améliorer nos chances d'être subventionnés.

Il est proposé de demander une subvention de 70% sur la réalisation du pumptrack estimée à 82 456 € HT

**Monsieur le Maire** : On sait que l'on a 1 chance sur 8, mais malgré tout on vous demande d'accepter le principe de demander une subvention.

**Madame Aurelle JEGO** : On a déjà demandé une subvention. Il y avait déjà une délibération en février, au dernier Conseil. Sauf que depuis, on a rencontré quelqu'un de l'Agence Nationale du Sport, qui nous a dit que pour que le dossier soit correct, il fallait absolument que la formulation approuve le projet et son plan de financement. On n'avait pas exactement formulé ça comme ça. Donc il faut reprendre la délibération. Alors que ça reprend exactement la délibération de février (on demandait déjà 70%).

**Monsieur le Maire** : Donc on vous redemande quand même le fait de pouvoir demander cette subvention avec cette formulation-là. Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des votes contre. Je vous remercie.

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal approuve le projet de création d'un pumptrack et son plan de financement :

Dépenses	Recettes
82 456 € HT	Agence Nationale du Sport : 57 720 € HT (70%) Autofinancement : 24 736 € HT (30%)

## QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire** : Deux choses dans les questions diverses.

La semaine prochaine, il y a une vingtaine de gîtes pour chauves-souris à installer ; on est preneur d'idées de lieux d'installation, en faisant en sorte de les diversifier le plus possible. Il y en a qui sont déjà posés. On fait une réunion la semaine prochaine, donc si vous connaissez des sites qui ne sont pas encore équipés (il faut les poser à une hauteur de 2m50), où il y a des chauves-souris et qui mériteraient d'accueillir ces gîtes...

**Madame Florence PORTRA** : Il faut qu'il y en ait partout sur la commune, au-delà des refuges LPO qui existent déjà.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Rue de La Lande, il y a trois gros chênes, il y en a.

**Monsieur le Maire** : C'est nous qui les avons installés ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Non, je pense qu'il n'y a rien, je parle des chauves-souris.

**Madame Florence PORTRA** : Mais il faut qu'on soit sur le domaine public, non ?

**Monsieur le Maire :** Ces trois chênes sont sur le domaine public ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Je ne sais pas.

**Monsieur le Maire :** On va le vérifier.

Avant de clôturer, est-ce qu'il y a des questions diverses, parce qu'après le Conseil, on voudrait présenter les travaux qui ont été suivis par plusieurs membres du Conseil concernant la Fresque du Climat.

Aurélien, oui ?

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** J'aimerais avoir un retour s'agissant des fuites au Quartz. Car après les fuites au complexe omnisport, j'ai appris qu'il y avait eu des grosses fuites au Quartz. Vu qu'il y a des antécédents avec la crèche...Le Quartz, pour le coup, est couvert par la décennale.

**Monsieur le Maire :** Il y a effectivement des fuites dans le complexe omnisport et il y en a également à l'école.

**Madame Aurelle JEGO :** L'entreprise et l'architecte sont montés sur le toit. Ils ont trouvé l'endroit du problème et ils refont tout correctement. Ils vont aussi refaire les dalles de plafond tachées, mais là, ils veulent attendre le mois de juin pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'autres fuites.

**Madame Audrey FOULQUIER :** Il n'y a pas d'isolation au-dessus du faux plafond ? La fuite n'a pas touché l'isolation ?

**Monsieur le Maire :** Si, et d'ailleurs on a demandé à ce qu'ils reprennent tout.

**Madame Aurelle JEGO :** Quand ils sont allés sur le toit, ils ont lancé de l'eau et ont trouvé les deux endroits des fuites.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Mon autre remarque concerne le Conseil Municipal Jeunes. Je n'arrive pas à comprendre la philosophie que vous lui donnez. Mes deux fils en font partie. En début d'année, lorsqu'ils ont proposé des projets, il leur a été dit de ne pas proposer que des projets « école » mais des projets « communaux ». Il y a des choses qu'ils n'ont pas pu proposer, on les a bien guidés dans cette situation-là. Et en cours d'année, comme j'en ai parlé en commission Jeunesse, le bal de promo qu'ils voulaient organiser était au départ ouvert qu'aux enfants de l'école. J'ai été surpris. Mon fils n'a pas compris non plus. Il y a eu un vote en Conseil Municipal Jeunes, pour savoir s'ils ouvraient ou pas. J'avoue que je suis surpris de la démarche, parce que je me dis que, soit en début d'année on dit que c'est vraiment ouvert à tout le monde et on ouvre à tout le monde. Quelque part, quel est l'intérêt de faire un vote ? Un moment donné, pour moi, c'est aussi un choix politique ou pas, je ne sais pas. Je me dis que si demain on choisit de faire quelque chose et qu'on n'ouvre pas ; si on fait la fête des aînés mais avec seulement les aînés qui sont adhérents à l'Association des Aînés, je trouverais ça bizarre en fait. Et je ne comprends pas qu'on autorise des enfants à voter et à exclure une partie des autres enfants de la commune, alors qu'on dit que le CMJ est le Conseil municipal jeunes de toute la commune. Alors oui, ils sont affiliés à l'école...

**Monsieur le Maire :** C'est le Conseil Municipal Jeunes de l'école, pas de la commune.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Ah non, en début d'année, on leur a dit qu'il fallait des projets communaux.

**Monsieur le Maire :** Mais ça c'est autre chose. Que les projets soient communaux, c'est normal.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** Mais un Conseil Municipal Jeunes, c'est pour toute la commune, ce n'est pas le Conseil Municipal Jeunes de l'école.

**Monsieur le Maire :** Si, c'est le Conseil Municipal Jeunes de l'école.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** En tous états de cause, ce n'est pas la peine de vous adresser à une autre personne puisque la personne concernée, c'est moi.

**Madame Céline TAFELKI :** Quand on s'est adressé aux élus directement, Monsieur le Maire nous a recadré en disant qu'il fallait s'adresser à lui.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** Alors, je suis désolée, je prends la parole parce que cela me concerne. Je partage effectivement, en tant qu'élue, cette vision qu'on aurait pu l'ouvrir à tous les CM2 de la commune. Augustin a fait cette proposition à tous ses camarades. Certaines filles ont dit non parce ce que c'était leur projet. On a demandé s'ils connaissaient d'autres CM2. Personne n'en connaissait. Ils ont débattu pendant un moment avec l'animatrice du centre de loisirs. Moi je leur ai dit que c'était bien de l'ouvrir à tous les enfants de la commune. Après le constat qu'ils ne connaissaient pas d'autres CM2, on a voté. Sur 8, 2 on dit OK, et les autres ont dit catégoriquement non.

**Monsieur le Maire :** Mais c'est bien qu'ils s'interrogent entre eux. Il ne faut pas être obtus sur une seule réponse possible. C'est bien aussi qu'ils aient cette discussion entre eux.

**Monsieur Aurélien MAZZONI :** C'est juste que je trouve qu'à un moment donné, il y a un paradoxe dans la présentation des choses, entre ce qui leur est dit en début d'année, en disant qu'il faut que ce soit des projets pour la commune. Parce que lorsqu'ils ont présenté des projets qui ne concernaient que l'école...

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET :** Oui oui, on est d'accord...

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : On leur a dit non.

**Monsieur le Maire** : Mais ce n'est pas que l'école. Mais ça, je le comprends.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Mais même vous ne vous ne savez pas, puisque y a deux minutes vous m'avez dit, c'est le Conseil Municipal de l'école.

**Monsieur le Maire** : Oui, c'est ça. On l'avait imaginé comme ça. Mais il ne faut pas rester forclos dans une seule vision des choses. Que les enfants s'emparent de ça, moi je trouve ça plutôt sympa.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Je suis d'accord, mais c'est juste que, leur dire de prendre des projets communaux, et après, les faire voter sur le fait de faire qu'avec l'école, je trouve ça paradoxal.

**Madame Agnès BRU** : Après, il y a un gros travail de fait de la part des enseignants quand même. Même Marie-Thérèse, tu ne l'as pas fait, mais tu aurais pu les influencer.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Oui, je les ai plus influencé dans le sens d'ouvrir.

**Madame Agnès BRU** : Il y a un gros travail des enseignants, je pense qu'ils savent très bien qu'ils ne sont pas élus pour faire des choses que dans l'école.

**Monsieur Aurélien MAZZONI** : Justement, ce que je dis, c'est qu'on a bloqué les enfants en début d'année parce qu'il fallait qu'ils proposent des choses et réfléchissent à des projets communaux. A un moment donné, ils ont essayé de proposer des choses pour la cantine ; on leur a clairement dit non parce que la cantine ne concerne que l'école, et il faut des projets communaux. On peut changer d'avis, mais je pense que le signal est brouillé.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Pour la cantine, on ne l'a pas suivi car c'était déjà traité au niveau du centre de loisirs. Ils ont des réunions entre enfants avec le Conseil d'enfants, et ils en ont parlé là effectivement pour voir comment la cantine était gérée. Et pour leur bal de promo, ils voulaient même exclure les CM1 qui sont élus au Conseil Municipal Jeunes. Donc c'est vous dire que déjà j'ai travaillé là-dessus. Je leur ai dit : « Trois de vos camarades sont en train de vous aider à organiser le bal de promo, et le jour du bal, vous leur dites au revoir ?! Ils n'étaient pas conviés. On a travaillé un moment pour leur expliquer qu'on incluait tous les enfants du Conseil Municipal Jeunes. Moi je vous rejoins. C'est la première fois qu'on a un Conseil Municipal Jeunes qui propose un projet vraiment que pour eux. D'habitude, c'est toujours tourné vers les autres. C'est la première année où effectivement ils sont très « perso », au point d'écarter même les CM1 qui les aident. Ils ne veulent pas non plus des parents pour encadrer. Moi je suis autorisée parce que sinon ce serait leurs parents, c'est pour vous dire !

**Madame Audrey FOULQUIER** : Je trouve dommageable de ne pas intégrer au Conseil Municipal Jeunes un enfant qui souffre d'un handicap parce qu'il ne peut pas être accueilli dans cette école et qu'il doit aller dans un autre établissement.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Il faut déjà que le handicap ne soit pas accueillable à l'école.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Mais c'est le cas.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Vous en connaissez, des enfants de CM2 qui ne sont pas accueillis à l'école ?

**Madame Audrey FOULQUIER** : On a même versé une subvention à l'établissement qui les accueille.

**Madame Aurelle JEGO** : Il s'agit en l'occurrence de troubles autistiques lourds.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Ce que je veux dire, c'est qu'il est dommage de laisser des gens, là je prends le handicap parce que je trouve que...

**Madame Aurelle JEGO** : Si je puis me permettre Marie-Thérèse, pendant des années c'était ouvert à l'extérieur justement puisqu'il y avait aussi des 6èmes. Et en fait, on s'est rendu compte qu'ils venaient à la première réunion, voire la deuxième, et après on ne les voyait plus. Et c'est pour ça que cela a été limité à l'école, parce que du coup, ils viennent directement à la sortie, amenés par un animateur. Autrement ils ne venaient pas.

**Monsieur le Maire** : Je vous reformule l'élément de réponse que je vous avais donné l'an dernier, ou il y a deux ans : on a une grande difficulté, ce que Aurelle vient d'évoquer me l'a rappelé, les enfants qui étaient en 6ème, on pouvait les relancer parce qu'on connaissait les fichiers puisqu'ils étaient anciennement à l'école ; mais on n'a pas de fichier des enfants de cet âge-là sur la commune. On ne les connaît pas. Il faut avoir ça bien présent à l'esprit, on n'a ici aucune liste d'enfants de moins de 16 ans. On commence à les connaître à partir du moment où ils sont inscrits pour le recensement.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Quand on leur a demandé qui en connaissait, personne n'en connaissait. Je leur ai dit que la solution était qu'au mois de mai, on fasse passer un mot sur le journal municipal, comme on a fait pour la chasse aux œufs, pour faire venir d'autres enfants au bal de promo. Ils ont dit non.

**Madame Stéphanie ALVERNHE** : Le projet, apparemment, est voué à se renouveler. Le fonctionnement pourra changer, si l'an prochain, d'autres personnes votent de façon plus ouverte à l'extérieur.

**Monsieur le Maire** : Mais, encore une fois, la difficulté est de savoir qui aller chercher.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Sur la partie Un Arbre pour une Vie, vous avez les listes des naissances...

**Monsieur le Maire** : En gros, au bout de 6 ou 7 ans, il y en a la moitié qui ne sont plus là.

**Monsieur Alexis BRU** : Oui, beaucoup quittent la commune.

**Madame Agnès BRU** : Un Arbre pour une Vie, je me souviens qu'une année on n'était pas nombreux et pourtant il y avait beaucoup d'arbres plantés.

**Monsieur le Maire** : Dès la première année, il en manquait.

Il n'y a pas d'autres questions ?

Je me suis rendu compte que je n'ai pas posé la question au moment du vote du budget, s'il y avait une motivation du vote, parce qu'on n'a rien enregistré du coup.

**Madame Audrey FOULQUIER** : C'est ce qu'on a expliqué, par rapport aux cotisations retraite supplémentaire pour les élus ;

**Monsieur le Maire** : Mais, ce n'est pas une décision du Conseil ça.

**Madame Céline TAFELSKI** : Mais ça fait partie des éléments du budget.

**Monsieur le Maire** : Mais c'est une obligation.

**Madame Céline TAFELSKI** : Non, ce n'est pas une obligation pour les élus de le demander.

**Monsieur le Maire** : Oui, mais ça n'est pas ça que vous votez.

**Madame Céline TAFELSKI** : Mais il y a quand même une somme qui est allouée pour ça, au budget.

**Monsieur le Maire** : Oui, mais ça c'est une obligation. C'est comme si je disais « cette année, on ne paye pas les impôts »... Enfin bon, j'entends.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Comme dit tout à l'heure, on aurait aimé avoir un petit peu connaissance du projet Pumptrack avant de voter quoi que ce soit.

**Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET** : Au sujet du Pumptrack, je n'en sais pas plus ce que j'ai dit ici. On ne va pas reprendre les débats ?

**Monsieur le Maire** : L'objet de la motivation du vote, c'est tout.

**Madame Audrey FOULQUIER** : On a été, entre guillemets, un peu échaudé suite au Quartz, parce qu'on avait demandé à de multiples reprises d'avoir un descriptif des travaux. Et même à la fin, on a dû redemander plusieurs fois le budget qui était prévu, l'initial et le final. On l'a demandé à maintes reprises. Il faudrait reprendre les conseils municipaux, mais on a demandé deux ou trois fois d'avoir la description du projet Quartz. Alors c'est vrai que lorsqu'on le demande une fois, deux fois, trois fois, et qu'au final, on fait voter des demandes de subventions ou un budget sans savoir sur quoi on s'engage, c'est compliqué derrière tout simplement de faire confiance pour un autre projet de cette ampleur-là, parce qu'on n'est pas sur des petites sommes quand même.

**Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD** : Mais de mémoire, je ne me souviens pas que vous ayez déjà voté le budget.

**Madame Audrey FOULQUIER** : Si si, l'année dernière on l'a voté.

**Monsieur le Maire** : L'an dernier. On lève la séance ?

**Madame Aurelle JEGO** : Il faut signer, il y a une fiche pour le compte administratif, et une pour le budget, ce sera annexé.

**Monsieur le Maire** : J'arrête l'enregistrement.

**La séance est levée à 20h30**